RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de financement des infrastructures de transport de France

Rapport d'activité

de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France

pour l'exercice 2020

Sommaire

Le mot du Président.....3

1.- Le cadre institutionnel.....7

1.1.- Le cadre d'intervention et les missions de l'AFITF.....7

1.2.- Les évolutions organisationnelles en 2019.....7

2.- La gouvernance de l'AFITF.....9

2.1.- La composition du conseil d'administration.....9

2.2.- L'activité du conseil d'administration en 2019.....10

2.3.- Autres activités de l'exécutif de l'agence.....10

3.- Les moyens de l'agence.....11

3.1.- Les moyens en personnel.....11

3.2.- Les moyens de fonctionnement.....11

3.3.- Les ressources.....11

4.- La mise en œuvre du budget 2020.....13

4.1.- Le budget initial de l'AFITF.....13

4.2.- L'évolution des prévisions budgétaires en cours d'exercice.....13

4.3.- L'exécution budgétaire (compte financier 2020).....15

4.4.- L'évolution de la trésorerie en cours d'exercice.....17

5.- La répartition des financements 2020 de l'AFITF.....19

5.1.- La répartition par destination.....19

5.2. - La ventilation CPER et hors CPER.....21

5.3.- La répartition par destinataire.....21

6.- Le bilan des financements 2005 – 2020……23

6.1.- Bilan global……23

6.2. – Le domaine routier……26

6.3.- Le domaine ferroviaire……27

6.4 – Les transports en commun d'agglomération et les mobilités actives……28

6.5. – Le domaine maritime……28

6.6. – Le domaine fluvial……29

6.7. – Divers……30

7.- Le Plan de relance……31

LES ANNEXES……35

Annexe n°1 : Détail de l'exécution budgétaire en AE et en CP

Annexe n°2 : Comptes de résultat de l'AFITF – comparaison 2015 à 2020

Annexe n° 3 : Vision pluriannuelle des paiements et des recettes de l'AFITF

Annexe n°4 : Liste des délibérations adoptées par le Conseil d'administration en 2020

Annexe n°5 : Utilisation des fonds de concours au programme 203 (DGITM) versés par l'AFITF en 2020

Annexe n°6 : Utilisation des fonds de concours au programme 113 (DGALN) versés par l'AFITF en 2020

Annexe n°7 : Utilisation des fonds de concours au programme 162 (DMAT) versés par l'AFITF en 2020

Le mot du président

L'année 2020 aura été profondément marquée par la pandémie mondiale liée au Covid19. Les confinements, les restrictions de déplacements, le télétravail, les contraintes et les changements de comportements nés de cette pandémie inédite viennent évidemment questionner les mobilités et par conséquent l'agence, dont la mission est le financement des infrastructures.

L'agence aura joué tout son rôle en 2020 en participant notamment à la mise en œuvre du **Plan de relance**, pour lequel elle est partie prenante à hauteur de 2,44 Md€ et en finançant, tout particulièrement, les mobilités du quotidien et la transition écologique.

Sur le plan des ressources, la taxation du secteur aérien n'a pu être mise en place, mais une dotation budgétaire de 250 M€ est venue en compensation lors de la loi de finances rectificative n°3. Par ailleurs, la perte de recettes attendues en termes d'amendes-radars a été amortie par une disposition rééquilibrant leur ventilation entre bénéficiaires, lors de la loi de finances rectificative n°4. Enfin, la baisse de perception de la taxe d'aménagement du territoire liée à un trafic moindre sur les autoroutes payantes a été modérée. Tout ceci s'est combiné avec le fait que les appels de fonds ont aussi connu un ralentissement, la crise conduisant certains maîtres d'ouvrage à différer certaines dépenses. L'exercice a donc pu être bouclé en honorant toutes les demandes de paiement, en soldant quasiment l'intégralité des charges à payer qui perduraient et en dégageant un solde positif, qui sera très utile pour contribuer à la couverture des dépenses programmées en 2021, avec un budget en très forte hausse pour soutenir la reprise.

L'année 2020 a donc permis à l'Agence de poursuivre la mise en œuvre de la trajectoire financière de la loi d'orientation des mobilités et de commencer à se mobiliser pour le Plan de relance.

De manière plus détaillée et par grands domaines, les engagements de l'Agence ont été de 1,208 Md€ pour le domaine routier, 550 M€ pour le domaine ferroviaire, 137 M€ pour les voies navigables, 68 M€ pour les ports maritimes, 551 M€ pour les transports en commun d'agglomération, 44 M€ pour les mobilités cyclables et 35 M€ pour des opérations diverses.

Tandis que les paiements ont été de 1,08 Md€ pour le domaine routier, 1,275 Md€ pour le domaine ferroviaire, 128 M€ pour les voies navigables, 50 M€ pour les ports maritimes, 272 M€ pour les transports en commun d'agglomération, 4 M€ pour les mobilités cyclables et 14 M€ pour des opérations diverses.

En termes de perspective, la situation financière de l'Agence a été encore très largement assainie, puisque les charges à payer ne représentent plus que 2,1 M€, qui nécessitent encore quelques clarifications pour être soldées. Les prévisions de dépenses pour les années qui viennent et qui sont liées à l'ensemble des engagements contractés jusqu'à fin 2020 (c'est-à-dire les restes à payer) s'élèvent à 12,12 Md€. Il convient de noter qu'elles sont en recul de 370 M€ par rapport à 2019, car les engagements volontaristes pris au titre du Plan de relance

ont été contrebalancés par une maîtrise des autres engagements et une annulation de 142 M€ de crédits d'engagement, concernant des conventions forcloses.

L'année 2020 a également marqué l'adoption du contrat d'objectifs et de performance, que l'Agence a préparé avec ses ministères de tutelle. Je remercie tous celles et ceux qui ont œuvré dans ce sens, car ce contrat est un formidable outil, pour donner à l'Agence une feuille de route, qu'elle mettra en œuvre en continuant de garantir la sincérité de ses comptes et renforçant son efficience et sa transparence.

L'année 2020 a donc été encore une année performante, où le travail en réseau, que ce soit avec les services centraux et déconcentrés des ministères ou avec les agents du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel a été, à la fois, exigeant, cordial et efficace.

Enfin, je ne peux évoquer l'actualité de l'agence sans parler des femmes et des hommes qui l'a font vivre au quotidien. L'année 2020 a vu le départ des Mmes Julienne RASOAVA et Valérie CASTELLANI, que je remercie pour la qualité de leur engagement et à qui je souhaite la meilleure continuation. Nous avons accueilli Mme Rosa SANCHEZ, à qui je souhaite la bienvenue.

Cette année marquera le départ de notre secrétaire général, Jean ABELE que je remercie dès à présent pour la rédaction de ce rapport d'activité

Vous en souhaitant une bonne lecture.

Christophe BÉCHU

Le rapport

Le rapport a été approuvé lors de la 80ème séance du Conseil d'administration du 27/01/2021

1.- Le cadre institutionnel

1.1.- Le cadre d'intervention et les missions de l'AFITF

L'agence de financement des infrastructures de transport de France est un établissement public à caractère administratif, créé par le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004, dans le but d'apporter la part de l'État au financement des projets d'infrastructures nationales décidés par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003, qui avait planifié les infrastructures de transport majeures à réaliser en France à horizon 2025. Cette définition d'origine des compétences de l'agence a connu, depuis, plusieurs évolutions et élargissements.

Le décret n° 2006-894 du 18 juillet 2006 a étendu le domaine d'intervention de l'AFITF, au financement des projets faisant l'objet d'une contractualisation entre l'État et les régions dans le cadre des contrats de plan, puis des contrats de projets et des procédures contractuelles assimilées, ainsi qu'à un certain nombre de projets d'investissements sur les réseaux routier, ferroviaire et fluvial, les ports maritimes, les équipements de transport combiné ou liés à l'aménagement et à la protection du littoral.

Le décret n° 2009-1370 du 10 novembre 2009 a complété les modalités d'intervention de l'agence, en prévoyant l'octroi d'avances remboursables, pouvant être rémunérées, afin de respecter les règles de concurrence d'origine communautaire : « *Lorsque des avances remboursables sont accordées aux opérateurs du secteur concurrentiel, elles sont consenties à titre onéreux. Elles financent des opérations spécifiques et présentent un caractère exceptionnel.* »

Par ailleurs, la démarche du Grenelle de l'environnement, initiée en 2007, a redéfini les objectifs de réalisation d'infrastructures de transport, en insistant sur la mise en œuvre d'une politique de report modal. La loi de programmation du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 a ainsi fixé le nouveau cadre des interventions de l'AFITF.

Ainsi, l'agence, en tant qu'opérateur important du programme « *infrastructures et services de transports* » (P203) de la mission « *écologie, développement et aménagement durables* », participe directement aux trois objectifs de ce programme : réaliser au meilleur coût les projets de desserte planifiés et moderniser efficacement les réseaux de transports, améliorer la qualité des infrastructures de transport et développer la part des modes alternatifs à la route. Elle intervient également pour le programme « *paysage, eau et biodiversité* » (P113) de la même mission, ainsi que pour le programme « *interventions territoriales de l'État* » (P162) de la mission « *administration générale et territoriale de l'État* » et pour le programme « *sécurité et éducation routières* » de la missions « *sécurités* ».

Le décret n° 2014-530 du 22 mai 2014, relatif à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports, codifie les missions, l'organisation et les ressources de l'AFITF (articles R1512-12 à R1512-19).

La loi d'orientation des mobilités, promulguée le 24 décembre 2019, a indiqué la trajectoire financière de l'agence pour la période 2019-2023, ainsi que de manière indicative pour la période 2023-2027.

Enfin, l'agence est impliquée dans la mise en œuvre du volet transports du Plan de relance du 3 septembre 2020.

1.2.- Les évolutions organisationnelles en 2020

L'année 2020 a vu la poursuite des dispositions récemment décidées et leur renforcement.

Il en a ainsi été de la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de contrôle interne comptable et budgétaire, qui avait été adopté lors du conseil d'administration de l'AFITF du 6 décembre 2016. Après les renforcements intervenus en 2017 et en 2018, en matière de contrôle de supervision *a posteriori*, l'année 2020 a donné lieu à établissement d'une cartographie des processus et à une mise à jour de l'analyse des risques. L'ensemble de ces points répondent aussi aux recommandations de la Cour des comptes.

Suite également aux recommandations de la Cour des comptes et dans le cadre d'une démarche menée désormais annuellement en lien avec les services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel, l'AFITF a également poursuivi, en 2020, le travail d'identification des conventions pouvant être clôturées avant leur terme, afin d'améliorer la sincérité de ses restes à payer. Ainsi, 142 M€ ont encore pu être dégagés en 2020.

Par ailleurs, depuis 2019, l'AFITF s'appuie complètement sur le système d'information mis en place début 2016, suite à la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique (décret du 7 novembre 2012), pour assurer le suivi de l'exécution budgétaire (consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement) et les prévisions en fin d'exercice (restes à payer, charges à payer), afin d'alléger et sécuriser le dispositif de tableaux de bord qui préexistait. Cet outil est accessible à 'ensemble des acteurs de la chaine budgétaro-comptable et, notamment, aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

En 2020, le recours à la facturation électronique s'est encore accru, conformément à l'ordonnance 2014-697 du 26 juin 2014, et avec une utilisation renforcée du système Internet Chorus Portail Pro.

Depuis janvier 2019, l'Agence met en œuvre le prélèvement à la source pour les indemnités qu'elle verse.

Enfin, l'agence a achevé en 2020, avec ses tutelles, l'élaboration de son projet de contrat d'objectifs et de performance, qui a été adopté lors de la séance du 16 décembre de son Conseil d'administration.

2.- La gouvernance de l'AFITF

2.1.- La composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend douze membres dont six représentants de l'État, un député et un sénateur, trois élus locaux et une personnalité qualifiée.

La composition détaillée du conseil d'administration, à la date de la 79ème et dernière séance de l'année 2020 (le 16/12), figure ci-dessous :

Fonction	Nom	Prénom	Titre	Qualité (au regard de l'article R1512-13 du Code des transports)	Date de nomination
Président	BECHU	Christophe	Maire d'Angers	Personnalité qualifiée	23 avril 2018
Administrateur	BOURRON	Stanislas	Directeur général des collectivités locales	Directeur général des collectivités locales	1er janvier 2020
Administrateur	LESUEUR	Thomas	Commissaire général au développement durable	Commissaire général au développement durable	2 mai 2019
Administrateur	VERDIER	Amélie	Directrice du budget	Directrice du budget	22 décembre 2016
Administrateur	MOULIN	Emmanuel	Directeur général du trésor	Directeur général du trésor	2 novembre 2020
Administrateur	PAPINUTTI	Marc	Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer	Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer	13 février 2019
Administrateur	CHINZI	Sandrine	Directrice des infrastructures de transport	Directrice des infrastructures de transport	16 février 2018
Administrateur	MANDELLI	Didier	Sénateur	Sénateur	27 juin 2019
Administrateur	ZULESI	Jean-Marc	Député	Député	31 octobre 2019
Administrateur	KRATTINGER	Yves	Président du conseil départemental de la Haute-Saône	Elu local	16 février 2018
Administrateur	NEUGNOT	Michel	Vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté	Elu local	16 février 2018
Administrateur	BEAUDET	Stéphane	Vice-président de la région Ilde-de-France	Elu local	16 février 2018

Assistent en outre aux séances :

Contrôle financier	PHELEP	Arnaud	Chef du contrôle budgétaire et comptable (CBCM) du ministère de la transition écologique et solidaire	Contrôleur budgétaire
Agence comptable	RODRIGUEZ	Marc	Chef du département comptable ministériel (DCM-MTES)	Agent comptable
Secrétariat général	ABELE JOSSET	Jean Sokhetra	Secrétaire général Secrétaire général adjoint (à partir du 01/02/2019)	

Il convient de noter les changements suivants, qui sont intervenus en 2020 :

- le remplacement du commissaire général à l'égalité des territoires par le directeur général des collectivités locales, M. Stanislas BOURRON ;
- le remplacement, en tant que directeur général du Trésor, de Mme Odile RENAUD-BASSO par M. Emmanuel MOULIN.

2.2.- L'activité du conseil d'administration en 2020

Quatre séances du conseil d'administration se sont tenues en 2020 : les 31 janvier (76ème séance), 24 juin (77ème séance), 30 septembre (78ème séance) et 16 décembre (79ème séance).

Au cours de ces séances le conseil d'administration de l'AFITF a validé les comptes et le rapport d'activité, pour l'exercice 2019 et adopté le budget initial et quatre budgets rectificatifs, pour l'exercice 2020 ainsi que le budget initial, pour l'exercice 2021.

Le conseil a également validé le projet de contrat d'objectifs et de performance, une nouvelle convention de partenariat avec le ministère et le plan d'action de contrôle interne budgétaire et comptable de l'agence pour 2020.

En outre, 33 conventions et 13 avenants à des conventions préexistantes ont été adoptés. Par grandes destinations, les conventions et avenants ont concerné :

Destinations	Nombre de conventions	Nombre d'avenants
Ferroviaire	6	7
Routier	5	3
Transports en commun d'agglomération	5	0
Mobilités actives	7	2
Fluvial	3	0
Maritime	0	0
Divers	5	0
Générale (transports ferroviaires, fluviaux, maritimes et collectifs)	2	1
Totaux	**33**	**13**

Dans le détail, la liste des délibérations lors de chacun des CA est fournie en annexe n°4.

2.3.- Autres activités de l'exécutif de l'agence

Le président du Conseil d'administration de l'agence, secondé par le secrétaire général, a été audité à cinq reprises à l'Assemblée nationale et au Sénat, dans le cadre du projet de 4ème loi de finances rectificative pour 2020 et du projet de loi de finances initiale pour 2021. Il a également participé à un colloque et aux trois réunions du comité de suivi de la mise en œuvre du plan vélo.

Par ailleurs, le site internet de l'agence a été tenu à jour et son rapport d'activité 2019 a été largement diffusé, notamment auprès de l'ensemble des parlementaires.

3.- Les moyens de l'agence

3.1.- Les moyens en personnel

Pour l'exercice de ses missions, l'AFITF dispose de moyens propres restreints et s'appuie également sur les ressources du ministère en charge des transports, dans le cadre d'une convention d'assistance renouvelée en décembre 2020 qui comporte trois volets : l'assistance en matière d'expertise, les moyens logistiques et matériels, ainsi que les personnels mis à disposition.

Les **moyens en personnel** de l'AFITF sont encadrés par la convention passée avec le ministère, qui prévoit la mise à disposition de quatre agents au secrétariat général de l'agence : soit un secrétaire général et son adjoint, un gestionnaire financier et un assistant. Il s'y ajoute un agent comptable à temps partiel, qui cumule cette fonction avec celle de chef du département comptable ministériel.

Au 1er janvier 2020, l'AFITF disposait d'un effectif réel de 4 agents, dont les salaires sont remboursés au ministère par l'AFITF.

Les autres dépenses de personnels de l'agence couvrent, dans le cadre des dispositions réglementaires qui leur sont applicables, l'indemnité de fonction du président et les indemnités de service et de caisse et responsabilité de l'agent comptable.

La convention avec le ministère prévoit, par ailleurs, que l'AFITF peut s'appuyer sur les services de la DGITM, des DREAL et des DDT, notamment pour attester que les appels de fonds reçus par l'agence peuvent être mis au paiement.

3.2.- Les moyens de fonctionnement

Les **moyens de fonctionnement** de l'AFITF sont principalement mis en place dans le cadre de la convention avec le ministère en charge des transports.

L'AFITF rembourse l'intégralité des prestations reçues.

Depuis avril 2017, l'AFITF est installée dans la Grande Arche à La Défense.

En 2020, l'agence a réduit les surfaces occupées, les ramenant de 134 à 105 m².

Outre les moyens logistiques de fonctionnement mis à sa disposition par le ministère, l'AFITF paie directement auprès de ses fournisseurs les services liés à son système d'information budgétaire et comptable, les fournitures de bureaux, certaines ressources documentaires, les frais de communication et de mission, etc.

3.3.- Les ressources

A l'origine, l'agence a bénéficié d'une dotation initiale de 4 milliards d'euros prélevée sur le produit de la cession en 2006 des parts de l'État dans les sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes.

Entre 2009 et 2014, l'agence a aussi bénéficié d'une subvention d'équilibre.

Ensuite, de 2015 à 2019, les seules ressources affectées à l'AFITF en provenance exclusive du secteur routier ont assuré sa viabilité financière.

En 2020, une ressource supplémentaire relative au secteur aérien était prévue, mais la crise de la Covid-19 n'a pas permis sa mise en place ; une dotation budgétaire est alors venue exceptionnellement en compensation.

Les ressources pérennes de l'agence reposent aujourd'hui :

- sur la redevance domaniale versée par les sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA),
- sur un montant plafonné de la **taxe d'aménagement du territoire** (TAT) prélevée par les SCA,
- sur la **contribution volontaire exceptionnelle des SCA**, pour un montant total de 1,2 Md€ courants sur la durée des concessions autoroutières et qui sont répartis en fonction du trafic de chaque concession. Ainsi 100 M€ ont été versés à l'agence en 2015, 2016 et 2018. Les versements à partir de 2019 s'élèvent de l'ordre de 60 M€, en s'échelonnant jusqu'en 2030 ;
- sur la partie résiduelle du **produit des amendes des radars automatiques du réseau routier national**, versée après que les autres bénéficiaires ont reçu leur dû ;
- sur une fraction du produit de la **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE).

4.- La mise en œuvre du budget 2020

Le budget initial de l'AFITF pour l'exercice 2020 (BI 2020) a été adopté que lors de la 75ème séance du conseil d'administration, le 19 décembre 2019. Il a été modifié par quatre budgets rectificatifs, adoptés en cours d'année par le conseil d'administration (76ème, 77ème, 78ème et 79ème séances). Par ailleurs, conformément aux dispositions retenues dans la délibération pour le BR4, des transferts de crédits de paiements entre lignes ont été réalisés lors de deux BR techniques jusqu'à la fin de l'exercice, afin d'optimiser les décaissements.

4.1.- Le budget initial de l'AFITF

Au budget initial (BI) de l'exercice 2020, les **ressources s'élevaient à 2 982 M€**, dont :

- 360 M€ de **redevance domaniale**, prévue à l'article R122-27 du code de la voirie routière,
- 552 M€ de **taxe d'aménagement du territoire** due par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, prévue à l'article 302 bis ZB du code général des impôts,
- 193 M€ de **produit des amendes perçues par la voie de systèmes automatiques de radars**,
- 1 587 M€ de **taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques**,
- 60 M€ de **contribution volontaire exceptionnelle versée par les sociétés concessionnaires d'autoroutes** au titre du Protocole signé avec l'État le 9 avril 2015,
- 0 M€ de **dotation budgétaire** et **recettes exceptionnelles**.

En **dépenses**, le BI 2020 prévoyait **2 041 M€ d'autorisations d'engagement**, dont :

- 1 020 M€ pour les routes,
- 417 M€ pour le ferroviaire,
- 137 M€ pour les voies navigables,
- 38 M€ pour le maritime,
- 338 M€ pour les transports collectifs d'agglomération,
- 47 M€ pour les mobilités cyclables,
- 43 M€ pour des opérations diverses (dont PEI Corse et PITE Guyane) et le support.

En **crédits de paiement,** le BI 2020 prévoyait **2 982 M€**, dont :

- 1 102 M€ pour les routes,
- 1 340 M€ pour le ferroviaire,
- 130 M€ pour les voies navigables,
- 46 M€ pour le maritime et le littoral,
- 303 M€ pour les transports collectifs d'agglomération,
- 24 M€ pour les mobilités cyclables,
- 38 M€ pour des opérations diverses (dont PEI Corse et PITE Guyane) et le support.

4.2.- L'évolution des prévisions budgétaires en cours d'exercice

Les prévisions budgétaires de l'AFITF ont évolué comme indiqué dans le **tableau 1** ci-après au cours de l'exercice 2020 :

Tableau 1 : Panorama de l'exercice 2020

AFITF - Panorama de l'exercice 2020						
Caisse de début d'exercice						1 947 408,34 €
Budgets 2020 successifs						
Budgets	AE	Variation	CP	Variation	Recettes	Variation
Budget initial	2 040 752 000,00 €		2 982 006 000,00 €		2 981 577 000,00 €	
Budget rectificatif n°1	2 076 752 000,00 €	36 000 000,00 €	2 982 006 000,00 €	0,00 €	2 981 577 000,00 €	0,00 €
Budget rectificatif n°2	2 121 352 000,00 €	44 600 000,00 €	2 978 256 000,00 €	-3 750 000,00 €	2 981 577 000,00 €	0,00 €
Budget rectificatif n°3	2 602 561 680,00 €	481 209 680,00 €	2 973 557 300,00 €	-4 698 700,00 €	2 972 826 372,25 €	-8 750 627,75 €
Budget rectificatif n°4	2 598 581 680,00 €	-3 980 000,00 €	2 879 343 459,41 €	-94 213 840,59 €	2 895 626 372,25 €	-77 200 000,00 €
Budget rectificatif technique n°5	2 598 581 680,00 €	0,00 €	2 879 343 459,41 €	0,00 €	2 895 626 372,25 €	0,00 €
Budget rectificatif technique n°6	2 598 581 680,00 €	0,00 €	2 879 343 459,41 €	0,00 €	2 895 626 372,25 €	0,00 €
Budget 2020 exécuté						
Budget	AE	Variation / BR6	CP	Variation / BR6	Recettes	Variation / BR6
Exécuté	2 595 506 537,77 €	-3 075 142,23 €	2 824 072 212,91 €	-55 271 246,50 €	2 888 398 783,04 €	-7 227 589,21 €
		Variation / BI		Variation / BI		Variation / BI
		554 754 537,77 €		-157 933 787,09 €		-93 178 216,96 €
Caisse de fin d'exercice						66 273 978,47 €

Lecture : AE=autorisations d'engagement, CP=crédits de paiement

Les prévisions de **recettes** ont été revues à la baisse à partir du BR3, pour tenir compte de l'impact prévu de la crise de la Covid-19.

Le montant budgété des **autorisations d'engagement** (AE) a évolué de manière significative à partir du BR3, avec le début de la mise en œuvre du Plan de relance.

Le montant budgété des **crédits de paiement** (CP) a été revu à la baisse à partir du BR2 et surtout lors du BR4, pour tenir compte de l'impact de la crise de la Covid-19 sur la réalisation des chantiers.

4.3.- <u>L'exécution budgétaire</u> (compte financier 2020)

Le **tableau 2** sur la page suivante met en perspective les **<u>recettes</u>** effectivement perçues en 2020 avec l'évolution des prévisions en cours d'année (BI et BR4), ainsi qu'à titre de comparaison avec l'exécution effective de 2016 à 2019, d'une part et des prévisions 2021 d'autre part.

Il convient principalement de noter, du fait de l'impact de la crise de la Covid-19 ;

- que la **contribution attendue du secteur aérien n'a pu être perçue en 2020**, mais qu'elle a été compensée par une dotation budgétaire votée avec la LFR3 ;
- qu'une **légère baisse de la TAT** liée à un trafic autoroutier moindre que prévu en 2020 est également intervenue ;
- que des **recettes moindres que prévues en termes de produit des amendes radars automatiques** ont également été constatées.

Dans le détail :

- **459 M€ perçus de taxe d'aménagement du territoire** (contre 512 M€ en 2016, 516 M€ en 2017, 472 M€ en 2018 et 523 M€ en 2019), soit 93 M€ en dessous de la prévision initiale,
- **365 M€ de redevance domaniale** (contre 331 M€ en 2016, 351 M€ en 2017, 347 M€ en 2018 et 357 M€ en 2019), soit 5 M€ en dessus de la prévision initiale,
- **167 M€ de recettes radars** (contre 352 M€ en 2016, 409 M€ en 2017, 248 M€ en 2018 et 228 M€ en 2019), soit 26 M€ en dessous de la prévision initiale (et en notant une décroissance annuelle depuis 2018),
- **1 587 M€ de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (contre 763 M€ en 2016, 1 124 M€ en 2017, 1 028 M€ en 2018 et 1 206 M€ en 2019),
- **58 M€ de la part des sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA) au titre du protocole d'accord conclu avec l'État le 9 avril 2015** (après les 100 M€ versés en 2016 et 2018 et les 60 M€ versés en 2019),
- **3 M€ de recettes exceptionnelles (**contre 35 M€ en 2018 et 89 en 2019),
- **250 M€ de dotation budgétaire**, venue en compensation de la non perception de la contribution attendue du secteur aérien.

Le **tableau 3** retrace la **<u>répartition par destination (modes de transport) des dépenses</u>** en termes d'autorisations budgétaires et de crédits de paiement, en prévision et en réalisation en 2020, avec en comparaison le réalisé en 2016, 2017, 2018 et 2019 et le prévisionnel 2021.

Pour 2020, on peut noter :

- **un renforcement des moyens en termes d'AE lié au commencement de la mise en œuvre du Plan de relance** (430 M€ se répartissant pour 85 M€ sur le routier, 85 M€ sur le ferroviaire, 30 M€ sur le portuaire et 230 M€ sur les transports collectifs en Ile-de-France) ;
- **Une exécution en CP quasiment conforme à la prévision en termes de transport routier, de transport ferroviaire, de transport fluvial et de transport maritime** ;
- **Une exécution en CP plus faible que la prévision en termes de transports en commun d'agglomération, de mobilités cyclables et d'opérations diverses**, du fait du ralentissement de certains chantiers imposé par la crise de la Covid-19.

On trouvera, en **annexe n°2**, des extraits complémentaires du compte de résultat 2020.

Tableau 2 : Recettes 2016 - 2021

Recettes (en M€)	Compte financier 2016	Compte financier 2017	Compte financier 2018	Compte financier 2019	BI 2020	BR4 2020	Compte financier 2020	%	BI 2021
Redevance domaniale	331	351	347	357	360	365	365	*12,6%*	362
Taxe daménagement du territoire	512	516	472	523	552	453	459	*15,9%*	561
Produit des amendes radars automat	352	409	248	228	193	180	167	*5,8%*	278
Contribution du secteur aérien	0	0	0	0	230	0	0	*0,0%*	230
TICPE	763	1 124	1 028	1 206	1 587	1 587	1 587	*55,0%*	1285
Contribition volontaire exceptionnel	100	0	100	60	60	58	58	*2,0%*	61
Produits exceptionnels	0	0	35	89	0	3	3	*0,1%*	48
Dotation budgétaire	0	0	0	0	0	250	250	*8,7%*	549
Total des recettes	**2 058**	**2 400**	**2 230**	**2 463**	**2 982**	**2 896**	**2 888**	***100,0%***	**3 374**

Tableau 3 : dépenses 2016 - 2021

Dépenses d'intervention (en M€)	Compte financier 2016		Compte financier 2017		Compte financier 2018		Compte financier 2019		BI 2020		Compte financier 2020		BI 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Routes	1 083	779	728	811	774	942	836	946	1 020	1 102	1 208	1 080	1 248	1 136
Ferroviaire	1 086	820	826	965	1 291	902	1 066	1 081	417	1 340	550	1 275	1 734	1 367
Fluvial	136	83	71	79	81	87	1 179	103	137	130	137	128	197	288
Maritime	48	55	47	50	37	49	42	39	38	46	68	50	122	76
Transports en commun d'agglomération	230	213	271	182	274	246	332	279	338	303	551	272	760	424
Mobilités cyclables	0	0	0	0	0	0	29	1	47	24	45	4	120	57
Divers	25	69	0	68	20	2 346	23	17	42	37	35	14	172	39
Total des dépenses d'intervention	**2 608**	**2 019**	**1 943**	**2 155**	**2 477**	**4 572**	**3 507**	**2 466**	**2 039**	**2 982**	**2 594**	**2 823**	**4 353**	**3 387**

Il convient également de noter, dans le bilan d'exécution 2020 :

- que la **dotation pour le volet mobilité des contrats de plan État-Régions 2015-2020** (routes, fer, fluvial, portuaire et transports collectifs) s'est élevée *in fine* à 1369 M€ d'AE (dont 430 M€ dans le cadre du Plan de relance) et à 883 M€ de CP,
- que la **dotation pour les interventions sur les réseaux existants routiers, ferrés et de voies navigables** (régénération, sécurité, modernisation) s'est élevée *in fine* à 817 M€ d'AE et 823 M€ de CP,
- enfin, que les **fonds de concours** aux programmes 203 (infrastructures et services de transports) et 113 (paysages, eau et biodiversité) de la mission « écologie, développement et mobilité durables », ainsi qu'au programme 162 (interventions territoriales de l'État) de la mission « administration générale et territoriale de l'État » ont représenté 2 310 M€ d'AE et 1 596 M€ de CP, tandis que les **paiements directs** aux maîtres d'ouvrages concernés ont représenté 284 M€ d'AE et 1 228 M€ de CP.

4.4.- L'évolution de la trésorerie en cours d'exercice

La gestion de la trésorerie de l'agence, au cours de chaque exercice, nécessite une anticipation précise des dates auxquelles seront reçus les appels de fonds, afin de disposer « au fil de l'eau » d'un montant suffisant de crédits pour les honorer.

C'est donc une **gestion fine et optimisée** qu'il convient de mettre en œuvre.

Compte-tenu que certaines recettes comme la CVE ou la redevance domaniale tombent à date fixe, ou bien sur la fin de l'exercice comme les amendes-radars, c'est par la **gestion appropriée des versements de la TICPE que l'équilibre financier est garanti**.

Il convient notamment de noter que, malgré les contraintes posées par la crise de la Covid-19, **l'ensemble des appels de fonds reçus ont pu être honorés** et que l'agence a fini l'exercice 2020 avec un **solde positif de plus de 66 M€.**

Enfin, de manière habituelle, on constate à nouveau en 2020 que **l'essentiel des recettes et des dépenses est concentré sur le deuxième semestre**.

L'évolution de la **trésorerie,** des **recettes** et des **paiements**, durant l'année 2020, est illustrée par le graphique suivant :

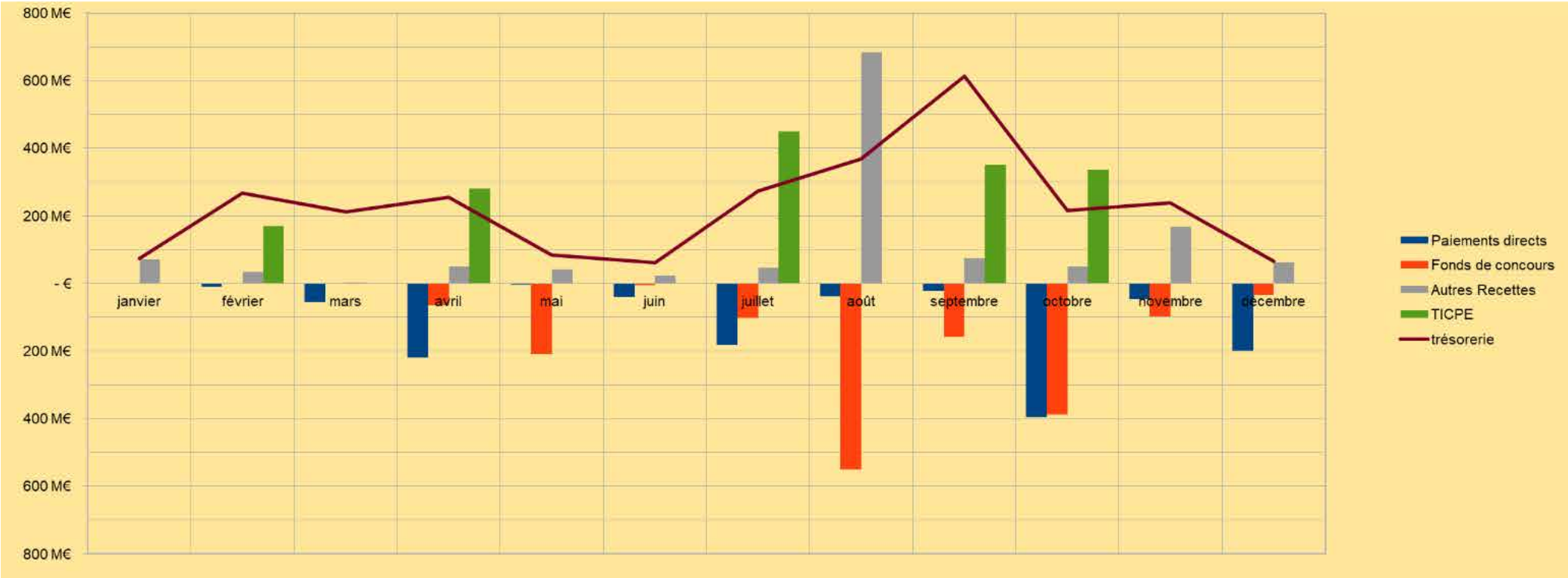

Graphique n° 1 : Suivi de la situation mensuelle de la trésorerie (encaissements – décaissements)

5.- La répartition des financements 2020 de l'AFITF

Les engagements et paiements réalisés par l'AFITF en 2020 sont détaillés dans **l'annexe n° 1**. Seule une présentation agrégée par grande destination et bénéficiaire est faite ci-après.

5.1.- La répartition par destination

Domaine	AE	%	CP	%
Routier	1 208 434 680,00 €	46,6%	1 080 410 750,60 €	38,3%
Ferroviaire	550 490 000,00 €	21,2%	1 275 486 601,98 €	45,2%
Fluvial	137 216 000,00 €	5,3%	127 717 272,96 €	4,5%
Maritime	68 200 000,00 €	2,6%	49 984 390,00 €	1,8%
TCA	550 630 000,00 €	21,2%	271 507 183,18 €	9,6%
Mobilités cyclables	44 485 853,00 €	1,7%	4 325 978,61 €	0,2%
Divers et support	35 660 004,77 €	1,4%	14 640 035,58 €	0,5%
Totaux	2 595 116 537,77 €	100,0%	2 824 072 212,91 €	100,0%

5-1-1. Les engagements

La **répartition des engagements** d'intervention réalisés par l'AFITF en 2020 a été la suivante :

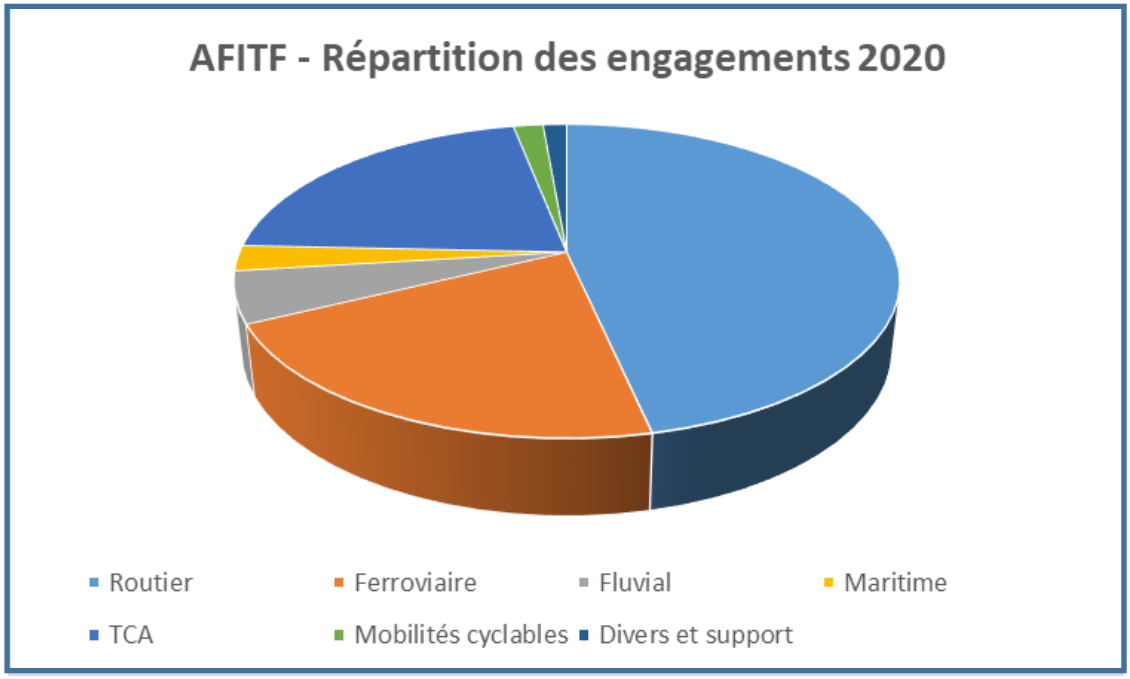

Graphique n° 2 : répartition des engagements réalisées en 2020

Les engagements contractés en 2020 se sont élevés à 2 595 M€, dont 430 M€ au titre du Plan de relance (en recul par rapport à 2019, à 3 507 M€ mais intégrant, notamment, la convention relative au canal Seine-Nord-Europe).

Le **domaine routier est le premier bénéficiaire**, avec 1 208 M€ engagés, au titre des interventions sur le réseau existant (563 M€), des CPER (509 M€) et des opérations particulières (136 M€).

Puis vient le **ferroviaire** (550 M€), au titre des CPER (329 M€), des interventions sur le réseau existant (81 M€), des LGV et opérations CIADT (74 M€), des traversées alpines (36 M€) et des opérations orientées fret (31 M€).

Viennent ensuite les **transports collectifs d'agglomération** (551 M€), le **fluvial** (137 M€), le **maritime** (68 M€), les **mobilités cyclables** (44 M€) et les **opérations diverses et le support** (36 M€).

5-1-2. Les paiements

La **répartition des paiements** d'intervention réalisés par l'AFITF en 2020 a été la suivante :

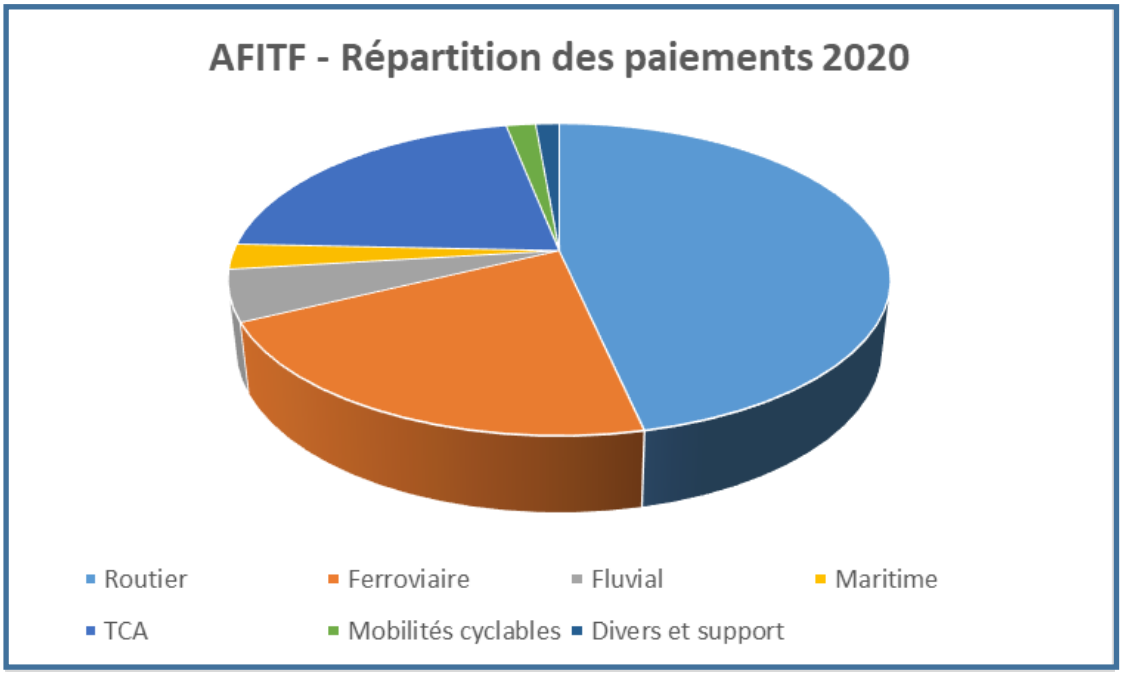

Graphique n° 3 : répartition des paiements réalisés en 2020

Les paiements réalisés en 2020 se sont élevés à 2 824 M€ (en progression par rapport à 2019, à 2 465 M€).

Le **premier poste de dépenses a été le ferroviaire** (1 275 M€), au titre des matériels roulants TET (431 M€), des LGV et opérations CIADT (337 M€), des CPER (228 M€), des interventions sur le réseau existant (145 M€) des traversées alpines (99 M€) et des opérations orientées fret (36 M€).

Puis vient le **routier** (1 080 M€), au titre des interventions sur le réseau existant (533 M€), les CPER (403 M€) et les opérations particulières (145 M€).

Viennent ensuite les **transports collectifs en agglomération** (272 M€), le **fluvial** (128 M€), le **maritime** (50 M€), les **opérations diverses et le support** (15 M€) et les **mobilités cyclables** (4 M€), pour lesquelles la crise de la Covid-19 a provoqué un fort ralentissement des chantiers.

5.2.- La ventilation CPER et hors CPER

La **répartition en 2020 et sur la période globale 2005-2020 des engagements et des paiements entre CPER et assimilé et hors CPER** a été la suivante :

		2020				2005-2020			
		AE		CP		AE		CP	
Routes									
	CPER et assimilé	505 955 000 €	41,9%	402 492 501 €	37,3%	7 766 055 000 €	49,6%	6 699 958 417 €	50,2%
	Hors CPER	702 479 680 €	58,1%	677 918 250 €	62,7%	7 893 616 348 €	50,4%	6 648 167 380 €	49,8%
Ferroviaire									
	CPER et assimilé	329 300 000 €	59,8%	227 768 152 €	17,9%	3 180 820 000 €	15,6%	2 648 508 951 €	20,0%
	Hors CPER	221 190 000 €	40,2%	1 047 718 450 €	82,1%	17 255 584 022 €	84,4%	10 589 276 082 €	80,0%
Fluvial									
	CPER et assimilé	0 €	0,00%	900 000 €	0,7%	64 800 000 €	3,2%	64 800 000 €	7,1%
	Hors CPER	137 216 000 €	100,00%	126 817 273 €	99,3%	1 949 765 309 €	96,8%	847 591 810 €	92,9%
Maritime									
	CPER et assimilé	60 500 000 €	88,7%	39 100 000 €	78,2%	561 400 000 €	62,8%	419 448 975 €	56,7%
	Hors CPER	7 700 000 €	11,3%	10 884 390 €	21,8%	333 070 630 €	37,2%	320 319 799 €	43,3%
Transports collectifs en agglomération									
	CPER et assimilé	470 000 000 €	78,9%	212 000 000 €	76,9%	3 120 846 000 €	57,7%	1 930 866 586 €	52,1%
	Hors CPER	125 505 853 €	21,1%	63 833 162 €	23,1%	2 285 834 198 €	42,3%	1 778 595 697 €	47,9%
Divers									
	CPER et assimilé	0 €	0,0%	0 €	0,0%	485 638 492 €	32,5%	349 771 566 €	26,2%
	Hors CPER	35 125 000 €	100,0%	14 105 031 €	100,0%	1 009 635 061 €	67,5%	985 095 634 €	73,8%
Total CPER :		**1 365 755 000 €**	**52,6%**	**882 260 653 €**	**31,2%**	**15 179 559 492 €**	**33,1%**	**12 113 354 495 €**	**36,4%**
Total Hors CPER :		**1 229 216 533 €**	**47,4%**	**1 941 276 555 €**	**68,8%**	**30 727 505 568 €**	**66,9%**	**21 169 046 402 €**	**63,6%**
TOTAL :		**2 594 971 533 €**	**100,0%**	**2 823 537 208 €**	**100,0%**	**45 907 065 060 €**	**100,0%**	**33 282 400 896 €**	**100,0%**

5.3.- La répartition par destinataire

Les **fonds de concours** en 2020 ont concerné les programmes suivants :

Programme	AE 2020	CP 2020
P203 « Infrastructures et services de transports »	2 277 M€	1 580 M€
P113 « Paysage, eau et biodiversité »	5 M€	5 M€
P162 « interventions territoriales de l'Etat »	28 M€	11 M€
Totaux	**2 310 M€**	**1 596 M€**

Les **paiements directs** en 2020 ont concernés les bénéficiaires suivants :

Projets subventionnés	Bénéficiaires	AE 2020	CP 2020
Train d'équilibre du territoire	Région Normandie		311 000 000 €
	Région Hauts-de-France		52 300 000 €
	Région Centre-Val-de-Loire		33 600 000 €
	SNCF Mobilités		34 218 208 €
Tunnel Lyon-Turin	TELT	35 910 000 €	89 856 354 €
Nouvelle route du littoral	Région Réunion		75 708 250 €
Régénération et modernisation du réseau fluvial	VNF	114 000 000 €	114 000 000 €
Opérations fluviales	VNF	19 716 000 €	6 879 273 €
Canal Seine Nord Europe	SCSNE		3 988 000 €
Appels à projets TCSP	Diverses collectivités	80 630 000 €	58 675 335 €
Appels à projets Mobilités actives – Continuités cyclables	Diverses collectivités	10 969 445 €	2 185 849 €
LGV et opérations CIADT	SNCF Réseau	12 780 000 €	323 678 735 €
Interventions sur le réseau existant	SNCF Réseau		85 628 466 €
Fret ferroviaire	SNCF Réseau	10 460 000 €	35 564 060 €

Comme pour les années précédentes, les fonds de concours versés à l'État sont prédominants dans les paiements réalisés par l'AFITF (ils représentent 89% des crédits d'engagement et 57% des crédits de paiement en 2020).

Cela s'explique par le volume important des crédits alloués aux CPER, ainsi qu'à la régénération, à la mise en sécurité et à la modernisation du réseau routier national.

Il convient également de noter que si les financements aux collectivités territoriales ne représentent que de l'ordre de 4% des engagements de 2020, ce ratio monte à 19% en termes de crédits de paiements.

6.- Le bilan des financements 2005 - 2020

6-1. Bilan global

On trouvera, dans le **tableau 4**, le bilan global et par mode des engagements, paiements et restes à payer sur la période 2005 – 2020.

Depuis 2005, les **engagements** cumulés de l'agence sont de **45,58 Md€** (net des dégagements réalisés) :

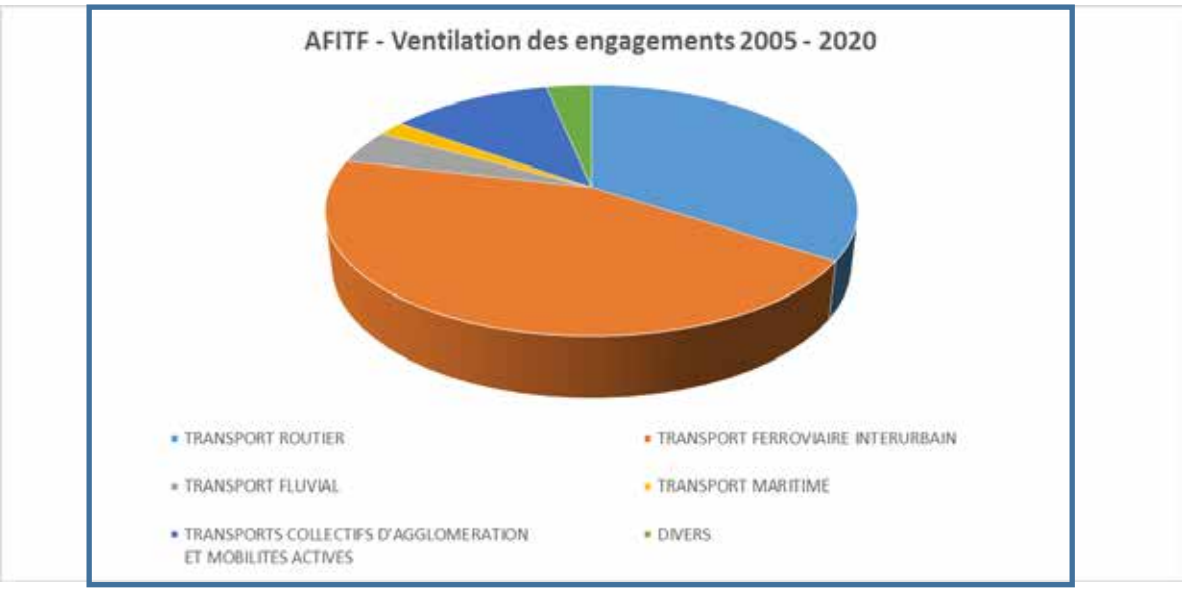

Graphique n° 4 : répartition des engagements (nets des dégagements) cumulés à fin 2020

En termes d'engagement, le premier poste est **le ferroviaire** (44,5%), puis **le routier** (34,4%), **les transports en commun d'agglomération et les mobilités actives** (11,8%), **le transport fluvial** (4,3%), **les divers** (3,3%) et **le maritime** (1,8%).

Depuis 2005, les **paiements** cumulés réalisés par l'AFITF ont atteint **33,18 Md€** :

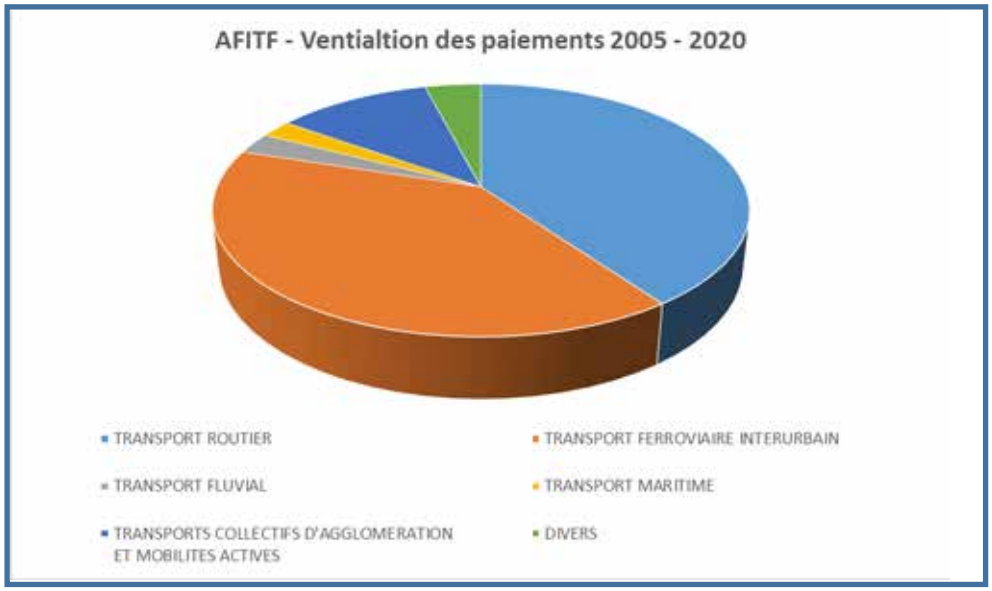

Graphique n° 5 : répartition des paiements cumulés à fin 2020

En termes de paiement, le premier poste est **le routier** (40,2%), puis **le ferroviaire** (39,9%), **les transports en commun d'agglomération et les mobilités actives** (11,2%), **les divers** (4%), **le transport fluvial** (2,7%) et **le maritime** (2,1%).

Fin 2020, le montant total des **« restes à payer »** s'établit à **12,17 Md€.**

Le montant des RAP est en recul de 370 M€ par rapport à fin 2019, les augmentations du volume des AE au titre du Plan de relance ayant été compensé d'une part par un volume d'AE inférieur au CP pour les autres destinations et d'autre part du fait des dégagements d'AE pour des conventions forcloses qui ont été réalisés en 2020.

On trouvera, ci-après, **l'évolution du montant des RAP depuis 2016** :

AFITF - Evolution des charges à payer 2015 - 2020						
Année	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Montant	600 000 000,00 €	408 000 000,00 €	220 867 643,43 €	220 112 318,83 €	122 700 131,67 €	2 141 378,99 €
Variation	-77 000 000,00 €	-192 000 000,00 €	-187 132 356,57 €	-755 324,60 €	-97 412 187,16 €	-120 558 752,68 €

La **ventilation des RAP** est la suivante :

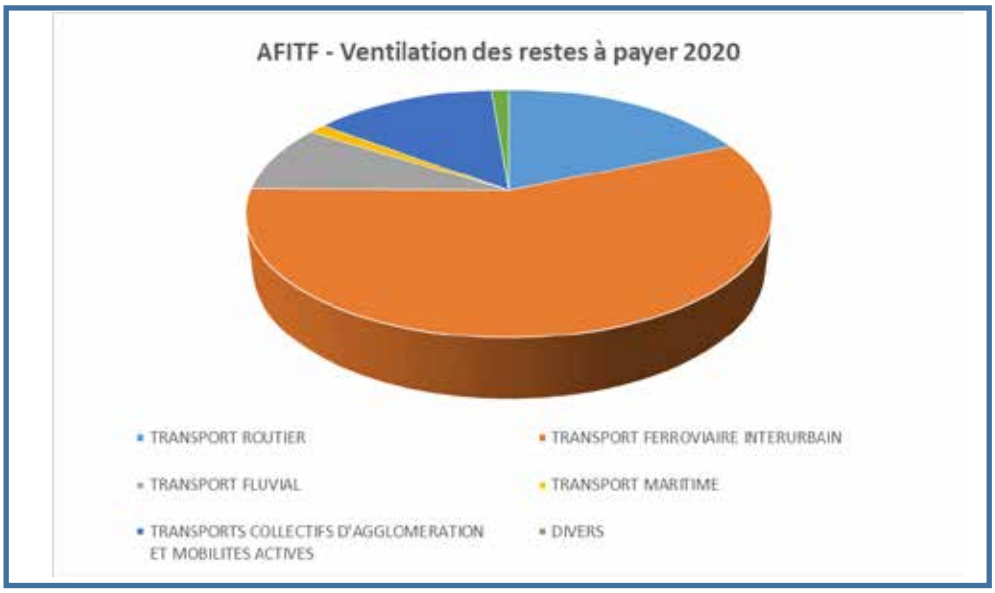

Graphique n° 6 : montant des restes à payer par mode de transport à fin 2020

Les restes à payer concernent d'abord **le ferroviaire** (58%), puis **le routier** (19,3%), **les transports en commun d'agglomération et les mobilités actives** (11,3%), **le transport fluvial** (9,1%), **les divers** (1,4%) et **le maritime** (1,1%).

Tableau 4 : bilan 2005 - 2020 des engagements et paiements

GESTION DES CONVENTIONS FINANCEES PAR L'AFITF DE 2005 A 2020 - RECAPITULATIF PAR MODE DE TRANSPORT

Opérations budgétaires	Montants engagés (dégagements inclus)	Répartition des engagements	Totaux payés	Répartition des paiements	Restes à payer	Répartition des RAP	Charges à payer	EHB Etat	*Dont au titre du Plan de relance*	EHB Tiers
TRANSPORT ROUTIER	15 659 652 842,66 €	34,36%	13 320 525 796,54 €	40,15%	2 339 127 046,12 €	19,31%	0,00 €	2 241 200 194,12 €	*85 000 000,00 €*	97 926 852,00 €
TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBAIN	20 265 100 021,90 €	44,46%	13 233 759 233,20 €	39,88%	7 018 239 988,70 €	57,92%	0,00 €	850 408 699,93 €	*85 000 000,00 €*	6 167 831 288,77 €
TRANSPORT FLUVIAL	1 969 899 309,44 €	4,32%	907 391 810,00 €	2,73%	1 102 223 499,44 €	9,10%	0,00 €	3 164 024,00 €	*0,00 €*	1 099 059 475,44 €
TRANSPORT MARITIME	811 470 000,00 €	1,78%	682 433 754,08 €	2,06%	129 036 245,92 €	1,06%	0,00 €	126 071 013,12 €	*30 000 000,00 €*	2 965 232,80 €
TRANSPORTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION ET MOBILITES ACTIVES	5 389 640 117,95 €	11,83%	3 709 543 173,04 €	11,18%	1 363 428 459,91 €	11,25%	2 141 378,99 €	960 315 971,77 €	*230 000 000,00 €*	400 971 109,15 €
DIVERS	1 481 848 552,91 €	3,25%	1 326 204 089,72 €	4,00%	164 069 463,19 €	1,35%	0,00 €	164 069 463,19 €	*0,00 €*	0,00 €
TOTAL GENERAL	45 577 610 844,86 €	100,00%	33 179 857 856,58 €	100,00%	12 116 124 703,28 €	100,00%	2 141 378,99 €	4 345 229 366,13 €	*430 000 000,00 €*	7 768 753 958,16 €

EHB : engagements hors bilan

6-2. Le domaine routier

Tableau 5 : Bilan global du transport routier (2005-2019)

AFITF 2005-2020			
Transport routier	AE	CP	RAP
CPER et assimilés	7 684 255 000,00	6 700 118 416,88	984 136 583,12
Opérations particulières	3 055 916 347,66	2 072 296 309,66	983 620 038,00
Interventions sur le réseau existant	4 834 500 000,00	4 575 711 070,00	258 788 930,00
régénération	*2 863 850 000,00 €*	*2 667 700 000,00 €*	*196 150 000,00*
sécurité hors tunnel	*243 650 000,00 €*	*243 650 000,00 €*	*0,00*
sécurité tunnel	*1 311 350 000,00 €*	*1 282 338 179,00 €*	*29 011 821,00*
divers (aires PL et exploitation dynamique)	*415 650 000,00*	*382 022 891,00*	*33 627 109,00*
Relance route	85 000 000,00	0,00	85 000 000,00
Totaux	15 659 671 347,66	13 348 125 796,54	2 311 545 551,12

En 2020, **les dépenses se sont élevées globalement à 1 208 M€ d'AE et de 1 080 M€ de CP**.

509 M€ d'AE (dont 85 au titre du Plan de relance) et de 403 M€ de CP ont été consacrés au **volet routier des contrats de plan Etat-Région**, pour poursuivre en partenariat le développement des infrastructures routières nationales sur le réseau non concédé.

Par ailleurs, la **régénération du réseau routier national** a mobilisé 563 M€ d'AE et 533 M€ de CP, en nette progression par rapport à 2019.

Enfin, les **opérations particulières** ont mobilisé 136 M€ d'AE et 145 M€ de CP.

Travaux d'élargissement de la RCEA dans le secteur de Montmarault (Allier) © La Montagne.

6-3. Le domaine ferroviaire

Tableau 6 : Bilan global du transport ferroviaire interurbain (2005-2020)

AFITF 2005-2020			
Transport ferroviaire	AE	CP	RAP
CPER et assimilés	3 520 401 944,38	2 808 528 951,11	711 872 993,27
Interventions sur le réseau existant	2 131 910 446,58	1 673 039 937,49	458 870 509,09
Trains d'équilibre du territoire	3 031 016 278,32	1 607 228 735,51	1 423 787 542,81
Traversées alpines	979 597 444,90	609 513 094,58	370 084 350,32
Opérations orientées fret	511 342 609,25	309 951 649,66	201 390 959,59
LGV et opérations CIADT	10 148 246 884,47	6 229 522 664,85	3 918 724 219,62
Totaux	20 322 515 607,90	13 237 785 033,20	7 084 730 574,70

En 2020, **les dépenses se sont élevées globalement à 550 M€ d'AE et de 1 275 M€ de CP**.

329 M€ d'AE (dont 85 au titre du Plan de relance) et 228 M€ de CP ont été consacrés au **volet ferroviaire des contrats de plan Etat-Région**.

Par ailleurs, 81 M€ d'AE et 145 M€ de CP ont été utilisés pour les **interventions sur le réseau existant**.

431 M€ de CP ont été consacrés à la poursuite du **renouvellement des matériels roulants pour les trains d'équilibre du territoire** concernant la région Normandie, la région Hauts-de-France, la région Centre-Val-de-Loire et les lignes Paris-Clermont-Ferrand et Paris-Limoges-Toulouse.

TET Normandie - Nouvelle livrée

36 M€ d'AE et 99 M€ de CP ont été mobilisés pour **les traversées alpines** (tunnel euralpin Lyon-Turin et liaison Dijon-Modane).

Les **opérations orientées fret** ont consommé 31 M€ d'AE e t26 M€ de CP.

Autoroute ferroviaire Calais – Le Boulou – Défilé de Donzère © SNCF

Enfin, 74 M€ d'AE et 337 M€ de CP ont concerné les **LGV et opérations CIADT** avec, d'une part, les loyers des infrastructures existantes et, d'autre part, des études pour des liaisons nouvelles.

6-4. Les transports collectifs d'agglomération et mobilités actives

Tableau 7 : Bilan global des transports collectifs d'agglomération et mobilités actives (2005-2020)

AFITF 2005-2020			
Transports collectifs d'agglomération et mobilités actives	AE	CP	RAP
CPER et assimilés	3 539 923 212,80	2 348 775 393,03	1 191 147 819,77
Appels à projets TCSP	1 775 222 378,21	1 355 140 719,41	420 081 658,80
Appels à projets continuités cyclables	73 024 088,00	5 546 170,61	67 477 917,39
Totaux	5 388 169 679,01	3 709 462 283,05	1 678 707 395,96

En 2020, **les dépenses se sont élevées globalement à 595 M€ d'AE et à 276 M€ de CP.**

470 M€ d'AE (dont 230 au titre du Plan de relance) et 212 M€ de CP ont été consacrés au **volet transports collectifs des contrats de plan Etat-Région**.

Par ailleurs, 81 M€ d'AE et 60 M€ de CP sont allés aux lauréats **des appels à projets pour les transports collectifs en site propre.**

Enfin, 44 M€ d'AE et 4 M€ de CP ont bénéficié aux lauréats **des appels à projets pour les continuités cyclables** (en notant que la faiblesse des dépenses pour 2020 est liée à l'impact important de la crise de la Covid-19 sur la bonne marche des chantiers).

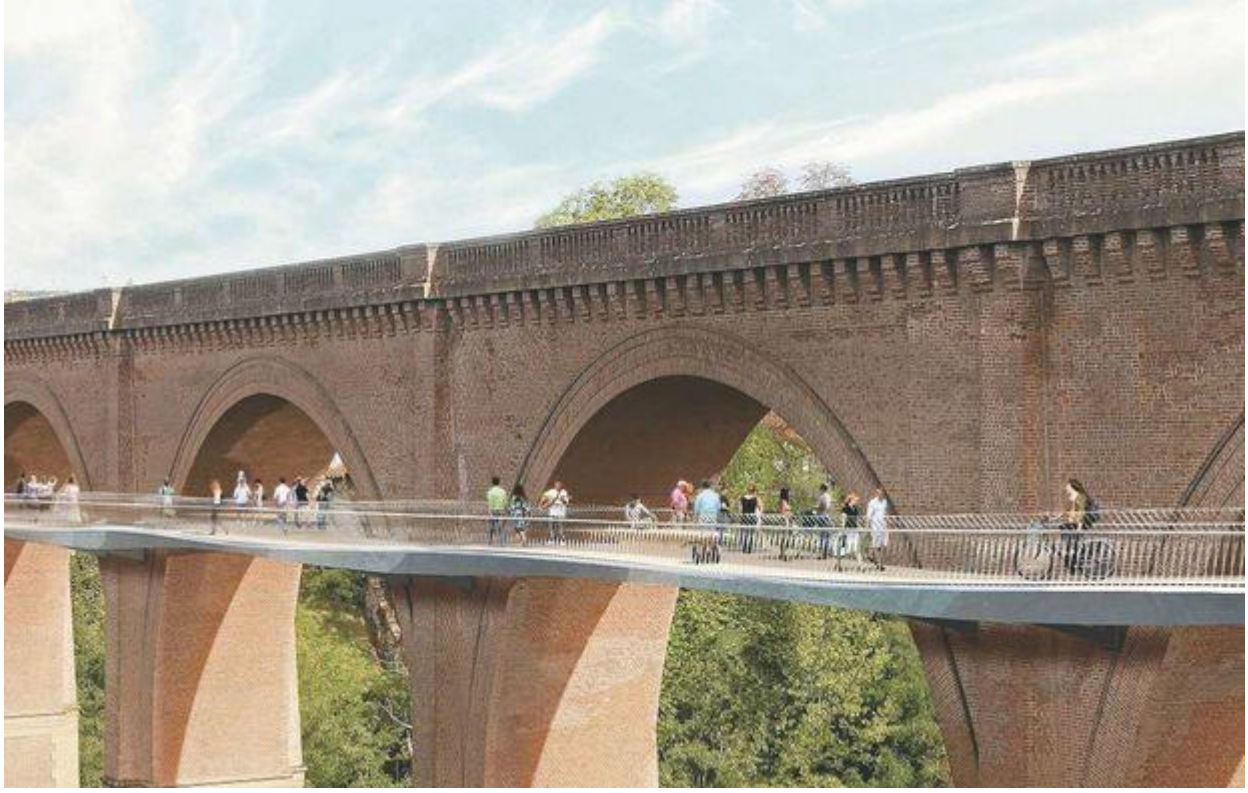

Albi – Projet de passerelle modes doux © Le Moniteur

6-5. Le domaine maritime

En 2020, **les dépenses se sont élevées globalement à 68 M€ d'AE et à 50 M€ de CP.**

61 M€ d'AE (dont 30 au titre du Plan de relance) et 39 M€ de CP ont été consacrés au **volet portuaire des contrats de plan Etat-Région**.

Par ailleurs, 8 M€ d'AE et 11 M€ de CP ont été consacrés **aux opérations hors CPER** (dont 4 M€ de CP pour la protection du littoral contre l'érosion marine).

Tableau 8 : Bilan global du transport maritime (2005-2020)

AFITF 2005-2020			
Transport maritime	AE	CP	RAP
CPER portuaires	561 400 000,00	419 448 974,88	141 951 025,12
Opérations hors CPER	333 070 630,00	320 319 799,20	12 750 830,80
Totaux	894 470 630,00	739 768 774,08	154 701 855,92

Extension des quais et des terres pleins – Grand port maritime de La Rochelle

6-6. Le domaine fluvial

Tableau 9 : Bilan global du transport fluvial (2005-2020)

AFITF 2005-2020			
Transport fluvial	AE	CP	RAP
CPER fluviaux	64 800 000,00	64 800 000,00	0,00
Canal Seine-Nord-Europe	1 243 923 000,00	178 722 000,00	1 065 201 000,00
Régénération et modernisation du réseau fluvial	636 500 000,00	620 000 000,00	16 500 000,00
Grandes opérations fluviales	69 342 309,44	48 869 810,00	20 472 499,44
Totaux	2 014 565 309,44	912 391 810,00	1 102 173 499,44

En 2020, **les dépenses se sont élevées globalement à 137 M€ d'AE et à 128 M€ de CP.**

1 M€ de CP sont venus solder le **volet fluvial des CPER au titre de l'Etat** (l'essentiel de leur mise en œuvre étant assuré par VNF).

4 M€ de CP sont venus solder le paiement des **études et travaux préliminaires pour le canal Seine-Nord-Europe.**

114 M€ en AE et CP ont été consacrés **à la régénération et à la modernisation du réseau fluvial par VNF.**

Enfin, les **grandes opérations fluviales** (Bray-Nogent, MAGEO, Lys mitoyenne …) ont mobilisé 23 M€ d'AE et 9 M€ de CP.

Travaux de maintenance en aval du barrage de Poses sur la Seine © VNF

6-7. Divers

Tableau 10 : Bilan global des divers (2005-2020)

AFITF 2005-2020			
Divers	AE	CP	RAP
PEI Corse, PITE Guyane et autres programmes	514 063 492,00	360 810 986,81	153 252 505,19
Taxe routière sur les poids lourds	949 131 060,91	949 131 060,91	0,00
Aires de contrôle routier des poids lourds	24 579 000,00	22 024 000,00	2 555 000,00
Fonds panneaux	2 500 000,00	1 935 542,00	564 458,00
Littoral	5 000 000,00	965 610,00	4 034 390,00
Totaux	1 495 273 552,91	1 334 867 199,72	160 406 353,19

En 2020, **les dépenses se sont élevées globalement à 35 M€ d'AE et à 14 M€ de CP.**

Au titre du programme 162, les financements de l'AFITF concernent maintenant **le PITE Guyane en complément du PEI Corse**, avec globalement 28 M€ d'AE et 11M€ de CP consacrés en 2020.

Par ailleurs, en 2020, une ligne concernant **la lutte contre l'érosion marine du littoral** a été spécifiquement créée dans cette rubrique « Divers », pour laquelle les crédits pour 2020 ont été de 5 M€ d'AE et de 0,97 M€ de CP. Mais, les conventions pour les années antérieures sont restées inscrites dans la rubrique « Transport maritime » et les paiements afférents y seront toujours imputés, jusqu'à leur épuisement. Le tableau ci-après permet donc de disposer d'une vision globale :

	AE	CP	RAP
Littoral	**47 250 000,00**	**33 037 622,00**	**14 212 378,00**

Enfin, les autres crédits dépensés en 2020 ont concerné **les aires de contrôle des poids lourds**, pour 1,7 M€ d'AE et 2,1 M€ de CP.

7.- Le Plan de relance

Extrait du dossier de presse du jeudi 3 septembre 2020

Édito du Président de la République

Emmanuel Macron
Président de la République

Avec *France Relance*, reprendre notre destin en main, construire la France de 2030

Avec la pandémie de la COVID-19, la France, comme tous les pays du monde, a traversé et traverse encore une épreuve sanitaire jamais vue.

Cette épreuve a eu des conséquences économiques immédiates et inédites. Pour surmonter le confinement, il a fallu indemniser les salariés qui ne pouvaient plus travailler, accompagner les entreprises qui ont dû fermer, soutenir les secteurs qui, comme l'aéronautique, l'automobile, le tourisme, l'hôtellerie-restauration, ou la culture ont le plus souffert. De l'avis de tous les observateurs, la réponse française – 470 milliards d'euros mobilisés, l'une des plus puissantes des pays développés – a été exemplaire.

Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase : celle de la relance et de la reconstruction. Pour surmonter la crise la plus importante de notre Histoire moderne, pour éviter que ne s'installe le cancer du chômage de masse dont hélas, notre pays a trop longtemps souffert, nous décidons aujourd'hui d'investir massivement. 100 milliards, dont 40 milliards sont issus de financements obtenus de haute lutte auprès de l'Union européenne, seront ainsi injectés dans l'économie dans les mois qui viennent. C'est un montant inédit qui, rapporté à notre richesse nationale, fait du plan français l'un des plus ambitieux.

Mais la véritable ambition de **France Relance** n'est pas tant dans l'importance des moyens mobilisés pour soutenir l'activité à court terme, que dans la philosophie de transformation qui sous-tend le plan. Il y a deux façons de concevoir un plan de relance. La première : reconduire à l'identique l'existant, déverser des milliards de subventions, y compris dans des secteurs dont on sait qu'ils ne peuvent plus opérer comme avant. La seconde : transformer le risque en chance, la crise en opportunité, en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs, ceux qui feront l'économie et créeront les emplois de demain. C'est le choix que nous faisons, celui de l'avenir, de la projection. Avec **France Relance**, nous voulons construire aujourd'hui la France de 2030.

La France de 2030 devra être plus verte, plus respectueuse du climat. C'est pourquoi **France Relance** vise à accélérer la conversion écologique de notre économie et de notre tissu productif. La transformation de nos exploitations agricoles vers le bio et la qualité, l'investissement dans les énergies de demain comme l'hydrogène sont ainsi à l'ordre du jour. Nous poursuivons aussi un objectif simple : mettre fin à cette situation absurde où l'on importe de l'énergie, en particulier les hydrocarbures, là où nous avons les moyens d'en consommer moins et mieux. C'est

pourquoi nous changerons d'échelle sur la rénovation thermique des bâtiments publics, des logements, la décarbonation de notre industrie. Nous irons aussi plus loin, plus fort pour développer les transports plus propres : le train, les véhicules électriques, mais aussi les transports en commun et le vélo.

La France de 2030 devra être plus indépendante, plus compétitive, plus attractive. Il s'agit de ne plus dépendre des autres pour les biens essentiels, de ne plus risquer des ruptures d'approvisionnements critiques. Il s'agit de produire et de créer des emplois en France. **France Relance** a été conçu comme un accélérateur de souveraineté. Programmes de relocalisation des biens essentiels dans la santé, les intrants industriels, l'agroalimentaire ; projets de développement des technologies critiques pour l'avenir comme la 5G ou la quantique ; soutien à la production en France par l'allègement des impôts de production : avec **France Relance**, notre Nation reprend son destin économique en main.

La France de 2030 enfin devra pouvoir compter sur des femmes et des hommes bien formés. **France Relance** investit donc massivement dans ce qui fait la richesse de notre Nation : l'humain. Plans de maintien de compétence pour ne pas perdre les savoir-faire dans les entreprises qui traversent des difficultés passagères, nouvelles formations pour les jeunes dans les secteurs d'avenir, programmes d'insertion par l'activité économique ou associative : **France Relance**, c'est un projet pour les Françaises et les Français.

Avant la crise, notre pays avait retrouvé le chemin du dynamisme économique : le chômage connaissait une baisse inédite depuis 12 années, la nation recréait des emplois industriels, elle redevenait attractive pour l'activité. Avec **France Relance**, nous nous donnons les moyens de revenir plus forts encore qu'avant la pandémie. La décennie qui s'ouvre peut être une période où la France et l'Europe seront l'avant-garde d'une économie prospère, écologique et humaine. C'est ce qui se joue aujourd'hui.

« C'est avec une méthode nouvelle que nous allons prendre, ensemble et à bras le corps, cette crise. Avec une obsession en tête et une priorité absolue : la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi en France.

C'est aussi à cette France des territoires, à cette France de la proximité que nous devons impérativement faire confiance, car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif. Les territoires, c'est la vie des gens. Libérer les territoires, c'est libérer les énergies. C'est faire le pari de l'intelligence collective.

Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires. C'est l'objet de la relance. »

Jean Castex,
Premier ministre

Tableau 11 : Implication prévisionnelle de l'AFITF dans la mise en œuvre du Plan de relance

Mesure PNRR	Mesure	Détail	Vecteur probable	Total
Accélération Infras	Fiche 09 - Routes et autoroutes vertes	Voies réservées RRN	AFITF	50
	Fiche 15 - Des réseaux existants plus durables	Qualité et modernisation des voies navigables	AFITF	175
		Lyon Turin	AFITF	200
Total accélération Infras				425
Mobilité du quotidien	Fiche 05 - Plan vélo - Développer les réseaux cyclables	développement des pistes cyclables	AFITF	100
	Fiche 12 - Des réseaux de transports en commun à haut niveau de service	Accélérer les investissements métros dans les territoires	AFITF	200
		Accélérer les investissements TC en IdF	AFITF	570
		Développer les RER métropolitains - études	AFITF	30
Total mobilité du quotidien				900
Plan ferroviaire	Fiche 11 - Pacte européen en faveur de la relance du fret ferroviaire	Investissements Fret ferroviaire	AFITF	220
		Innovation et digitalisation Fret	AFITF	30
	Fiche 13 - Accélérer le plan des petites lignes ferroviaires	Accélération investissements petites lignes	AFITF	300
	Fiche 19 - Réseau ouest européen de trains de nuit	Améliorer l'accueil en gare des passagers des trains de nuit	AFITF	50
		Rénovation de 50 trains de nuit	AFITF	50
	Fiche 22 - Réseau ferroviaire 4.0 : haute performance & digitalisation	Optimiser l'exploitation du réseau ferroviaire - Marseille Vintimille	AFITF	0
Total plan ferroviaire				650
Verdissement des ports	Fiche 03 - Investissements stratégiques des ports	CPER ports - projets stratégiques	AFITF	119
	Fiche 10 - Ports zéro fumée	Quais zéro fumée	AFITF	56
Total verdissement des ports				175
Cohésion des territoires	Fiche 08 - programme ouvrages d'art / collectivités	Réhabilitation des OA RRN	AFITF	40
	Fiche 15 - Des réseaux existants plus durables	accélération CPER routes&NRL	AFITF	250
Total cohésion des territoires				290
Total				2 440

Les annexes

ANNEXES

Annexe n°1 : Détail de l'exécution budgétaire en AE et en CP

Annexe n°2 : Compte de résultat de l'AFITF – Comparaison des années 2015 à 2020

Annexe n°3 : Vision pluriannuelle des paiements et des recettes de l'AFITF

Annexe n°4 : Liste des délibérations adoptées par le Conseil d'administration en 2020

Annexe n°5 : Utilisation des fonds de concours au programme 203 (DGITM) versés par l'AFITF en 2020

Annexe n°6 : Utilisation des fonds de concours au programme 113 (DGALN) versés par l'AFITF en 2020

Annexe n°7 : Utilisation des fonds de concours au programme 162 (DMAT) versés par l'AFITF en 2020

Annexe n°1 : Détail de l'exécution budgétaire en AE et en CP

Budget AFITF 2020		
	AE Consommées	CP Consommés
	2 595 116 537,77 €	2 824 072 212,91 €
FER / Ferroviaire	***550 490 000,00 €***	***1 275 486 601,98 €***
FERCPER / CPER ferroviaires et assimilés	***244 300 000,00 €***	***227 768 152,00 €***
FERCPER / CPER ferroviaires et assimilés	244 300 000,00 €	80 600 000,00 €
FERCOMBICPER / Contrats de plan ou de projets Etat- Région (CPER et CPIER), volets ferroviaire et transport combiné	0,00 €	147 168 152,00 €
LGVCIADT / LGV et opérations CIADT	***73 500 000,00 €***	***337 478 735,38 €***
LGVCNM / Contournement ferrroviaire de Nîmes et Montpellier	0,00 €	95 950 680,00 €
LGVBPL / LGV Bretagne- Pays-de-la -Loire	0,00 €	102 266 298,46 €
LGVSEA / LGV Sud Europe Atlantique: concession et opérations d'accompagnement	0,00 €	122 700 131,67 €
FEREAFID / Etudes, acquisitions foncières et interventions diverses pour projets ferroviaires	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
LGVGPSO / LGV Grand Projet Sud Ouest	46 000 000,00 €	5 761 625,25 €
LGVROISSY / Roissy-Picardie	7 500 000,00 €	2 800 000,00 €
LNPCA / LNPCA	15 000 000,00 €	3 000 000,00 €
TRAVALP / Traversées alpines	***35 910 000,00 €***	***98 836 353,69 €***
TELT / Lyon-Turin ferroviaire et accès français au Lyon-Turin ferroviaire	35 910 000,00 €	89 856 353,69 €
DIJMODMAUR / Ligne ferroviaire Dijon-Modane et accès à la Maurienne	0,00 €	8 980 000,00 €
FERFRET / Opérations orientées fret	***31 000 000,00 €***	***35 564 059,65 €***
AUTOFER / Autoroutes ferroviaires	21 000 000,00 €	1 744 283,46 €
ENFF / Engagement national pour le fret ferroviaire: nouvelles actions spéc. dt trains longs	10 000 000,00 €	13 669 554,51 €
SERQGIS / Serquex Gisors	0,00 €	20 150 221,68 €
FEREXIST / Interventions sur le réseau existant	***80 780 000,00 €***	***144 721 093,00 €***
FERSECU / Sécurité des transports ferroviaires et guidés (dont passages à niveau, tunnels et sécurisation des voies ferrées)	40 000 000,00 €	40 000 000,00 €
FERBRUIT / Résorption du bruit ferroviaire	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €
FERREGEN-GSMR / Régénération ferroviaire (hors CPER), dont GSMR- Rail	0,00 €	78 756 000,00 €
FERPMR / Accessibilité ferroviaire des personnes à mobilité réduite	30 000 000,00 €	14 739 293,00 €
FERMV / Modernisation Massy-Valenton	780 000,00 €	1 225 800,00 €
TET / Matériel roulant TET	***0,00 €***	***431 118 208,26 €***
TET / Matériel roulant TET	0,00 €	431 118 208,26 €
RELANCEFER / Plan de relance - Développement des infrastructures ferroviaires (CPER et CPIER)	***85 000 000,00 €***	***0,00 €***
RELANCEFER / Plan de relance - Développement des infrastructures ferroviaires (CPER et CPIER)	85 000 000,00 €	0,00 €
ROU / Routes	***1 208 434 680,00 €***	***1 080 410 750,60 €***
ROUPART / Opérations particulières	***136 279 680,00 €***	***144 758 249,60 €***
L2 / Liaison autoroutière L2 à Marseille	66 279 680,00 €	25 800 000,00 €
RCEA / Route Centre Europe Atlantique (RCEA)	45 000 000,00 €	27 900 000,00 €
NRLITTO / Nouvelle route littorale à la Réunion	0,00 €	75 708 249,60 €
ROUETUD / Etudes routières et autoroutières	5 000 000,00 €	11 000 000,00 €
A45 / Tronçon autoroutier A45	20 000 000,00 €	3 100 000,00 €
RN20 / Protocole RN20 Andorre	0,00 €	1 250 000,00 €
ROUREXIST / Interventions sur le réseau existant	***563 000 000,00 €***	***533 000 000,00 €***
ROUSECUTUN / Sécurité des tunnels routiers, dont le tunnel de Tende	0,00 €	49 488 179,00 €
ROUREGEN / Régénération du réseau routier national	563 000 000,00 €	452 650 000,00 €
ROUEXPLDYN / Exploitation dynamique du réseau routier national	0,00 €	30 861 821,00 €
ROUCPER / Contrats de plan Etat-Régions- volet routier- Programmes de développement et de modernisation d'itinéraires, Décroisement	***420 955 000,00 €***	***402 492 501,00 €***
ROUCPER / Contrats de plan Etat-Régions- volet routier- Programmes de développement et de modernisation d'itinéraires, Décroisement	420 955 000,00 €	402 492 501,00 €
CONTRATCONV / Contrat de convergence (hors Guyane)	***3 200 000,00 €***	***160 000,00 €***
CONTRATCONV / Contrat de convergence (hors Guyane)	3 200 000,00 €	160 000,00 €
RELANCEROUTE / Plan de relance - Développement du réseau routier national (CPER)	***85 000 000,00 €***	***0,00 €***
RELANCEROUTE / Plan de relance - Développement du réseau routier national (CPER)	85 000 000,00 €	0,00 €
FLU / Fluvial	***137 216 000,00 €***	***127 717 272,96 €***
FLUCPER / Contrats de plan ou de projets Etat-Régions (CPER et CPIER)- volet fluvial	***0,00 €***	***900 000,00 €***
FLUCPER / Contrats de plan ou de projets Etat-Régions (CPER et CPIER)- volet fluvial	0,00 €	900 000,00 €
CSNE / Canal Seine-Nord-Europe	***0,00 €***	***3 988 000,00 €***
CSNE / Canal Seine-Nord-Europe	0,00 €	3 988 000,00 €
FLUAUTHCPER / Autres opérations HCPER	***137 216 000,00 €***	***122 829 272,96 €***
FLUETU / Etudes fluviales	0,00 €	1 879 272,96 €
FLUREGEN / Régénération du réseau fluvial	81 000 000,00 €	81 000 000,00 €
FLUHCPER / Aménagements fluviaux, hors CPER	3 500 000,00 €	1 950 000,00 €
FLUMODVE / Modernisation de la voie d'eau	33 000 000,00 €	33 000 000,00 €
MAGEO / MAGEO	8 000 000,00 €	3 000 000,00 €
LYS / LYS	11 716 000,00 €	2 000 000,00 €
MAR / Maritime	***68 200 000,00 €***	***49 984 390,00 €***
MAR-CPER / CPER portuaire	***30 500 000,00 €***	***39 100 000,00 €***
MAR-CPER / CPER portuaire	30 500 000,00 €	39 100 000,00 €
MAR-HCPER / Opérations HCPER	***7 700 000,00 €***	***10 884 390,00 €***
AUTOMER / Autoroutes de la mer et transport maritime à courte distance	0,00 €	0,00 €
PORLITT-HCPER / Aménagements portuaires et du littoral, hors CPER	7 700 000,00 €	10 884 390,00 €
RELANCEPORT / Plan de relance - Contrats de plan, volet portuaire (CPER et CPIER)	***30 000 000,00 €***	***0,00 €***
RELANCEPORT / Plan de relance - Contrats de plan, volet portuaire (CPER et CPIER)	30 000 000,00 €	0,00 €
TCA / Transports collectifs en agglomération et mobilités actives	***595 115 853,00 €***	***275 833 161,79 €***
TCACPER / CPER Transports collectifs et assimilés	***240 000 000,00 €***	***211 999 999,88 €***
TCACPER / CPER Transports collectifs et assimilés	240 000 000,00 €	92 333 333,00 €
TCACPER-STRICT / Contrats de plan ou de projets Etat-Région, volet transports collectifs d'agglomération	0,00 €	116 151 157,88 €
EOLE / Prolongement d'Eole à l'Ouest- travaux	0,00 €	3 515 509,00 €
TCA-HCPER / Appels à projets et HCPER	***125 115 853,00 €***	***63 833 161,91 €***
CDGEXP / CDG Express	0,00 €	831 848,00 €
APELPROJ / Transports collectifs d'agglomération, hors CPER	80 630 000,00 €	58 675 335,30 €
AAPMOB / AAP Mobilités actives	44 485 853,00 €	4 325 978,61 €
AAPNOUV / AAP Nouvelles mobilités et Transition	0,00 €	0,00 €
RELANCETCA / Plan de relance - Contrats de plan, volet transports collectifs en Ile-de-France	***230 000 000,00 €***	***0,00 €***
RELANCETCA / Plan de relance - Contrats de plan, volet transports collectifs en Ile-de-France	230 000 000,00 €	0,00 €
DIV / Divers	***35 125 000,00 €***	***14 105 030,81 €***
PEIAUTR / Programme exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse et autres programmes de développement	***20 000 000,00 €***	***5 441 920,81 €***
PEIAUTR / Programme exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse et autres programmes de développement	0,00 €	0,00 €
PEI / Plan Exceptionnel d'Investissements pour la Corse et autres programmes de développement	20 000 000,00 €	5 441 920,81 €
AIRCTRLPL / Aires de contrôle des poids lourds	***1 700 000,00 €***	***2 100 000,00 €***
AIRCTRLPL / Aires de contrôle des poids lourds	1 700 000,00 €	2 100 000,00 €
PITE / PITE Guyane (P162)	***8 425 000,00 €***	***5 597 500,00 €***
PITE / PITE Guyane (P162)	8 425 000,00 €	5 597 500,00 €
LITT / Littoral (P 113)	***5 000 000,00 €***	***965 610,00 €***
LITT / Littoral (P 113)	5 000 000,00 €	965 610,00 €
SUP / Support	***535 004,77 €***	***535 004,77 €***
RH / Personnel et formation	***405 417,04 €***	***405 417,04 €***
INFORMATIQUE / Dépenses d'informatique (y compris matériel)	***23 388,56 €***	***23 388,56 €***
IMMOBILIER / Immobilier	***54 598,00 €***	***54 598,00 €***
IMPOTAXE / Impôts, taxes et assimilés	***8,80 €***	***8,80 €***
COM / Communication	***31 614,14 €***	***31 614,14 €***

Annexe n°2 : Compte de résultat de l'AFITF – Comparaison des années 2015 à 2020

Charges (en M€)	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
Charges de personnel	**0,07**	**0,04**	**0,04**	**0,05**	**0,06**	**0,06**
64: charges de personnel	0,07	0,04	0,04	0,05	0,06	0,06
Autres charges	**2 286,86**	**1 790,13**	**1 911,40**	**2 252,27**	**2 126,79**	**2 720,55**
60 : achats	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00
61 : achats - soius-traitance et services extérieurs	0,13	0,06	0,10	0,48	0,52	0,45
62 : autres services extérieurs	0,48	0,10	0,03	0,00	0,00	0,00
63 : impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 : autres charges de gestion courante	2 282,40	1 749,21	1 911,25	2 240,77	2 126,27	2 720,10
66 : charges financières	3,85	3,80	0,00	0,00	0,00	0,00
67 : charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68 : dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	36,96	0,00	11,02	0,00	0,00
Total des charges du compte de résultat	**2 286,93**	**1 790,17**	**1 911,44**	**2 252,32**	**2 126,85**	**2 720,61**
Résultat (bénéfice)	**68,53**	**267,68**	**485,25**	**0,00**	**333,35**	**192,15**
Total : équilibre du compte de résultat	**2 355,46**	**2 057,85**	**2 396,69**	**2 252,32**	**2 460,20**	**2 912,76**

Produits (en M€)	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
74 : subventions d'exploitation	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
744 : collectivités, organismes publics et organismes internationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75 : autres produits de gestion courante	**2 355,46**	**2 058,05**	**2 397,08**	**2 225,87**	**2 459,75**	**2 912,76**
757 : produits spécifiques	2 255,46	1 957,96	2 397,08	2 090,44	2 399,50	2 454,11
758 : produits divers de gestion courante	100,00	100,09	0,00	135,43	60,25	458,65
Total des charges du compte de résultat	**2 355,46**	**2 058,05**	**2 397,08**	**2 225,87**	**2 459,75**	**2 912,76**
Résultat (bénéfice)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26,45**	**0,00**	**0,00**
Total : équilibre du compte de résultat	**2 355,46**	**2 058,05**	**2 397,08**	**2 252,32**	**2 459,75**	**2 912,76**

Annexe n°3 : Vision pluriannuelle des paiements et des recettes de l'AFITF

A- Engagements

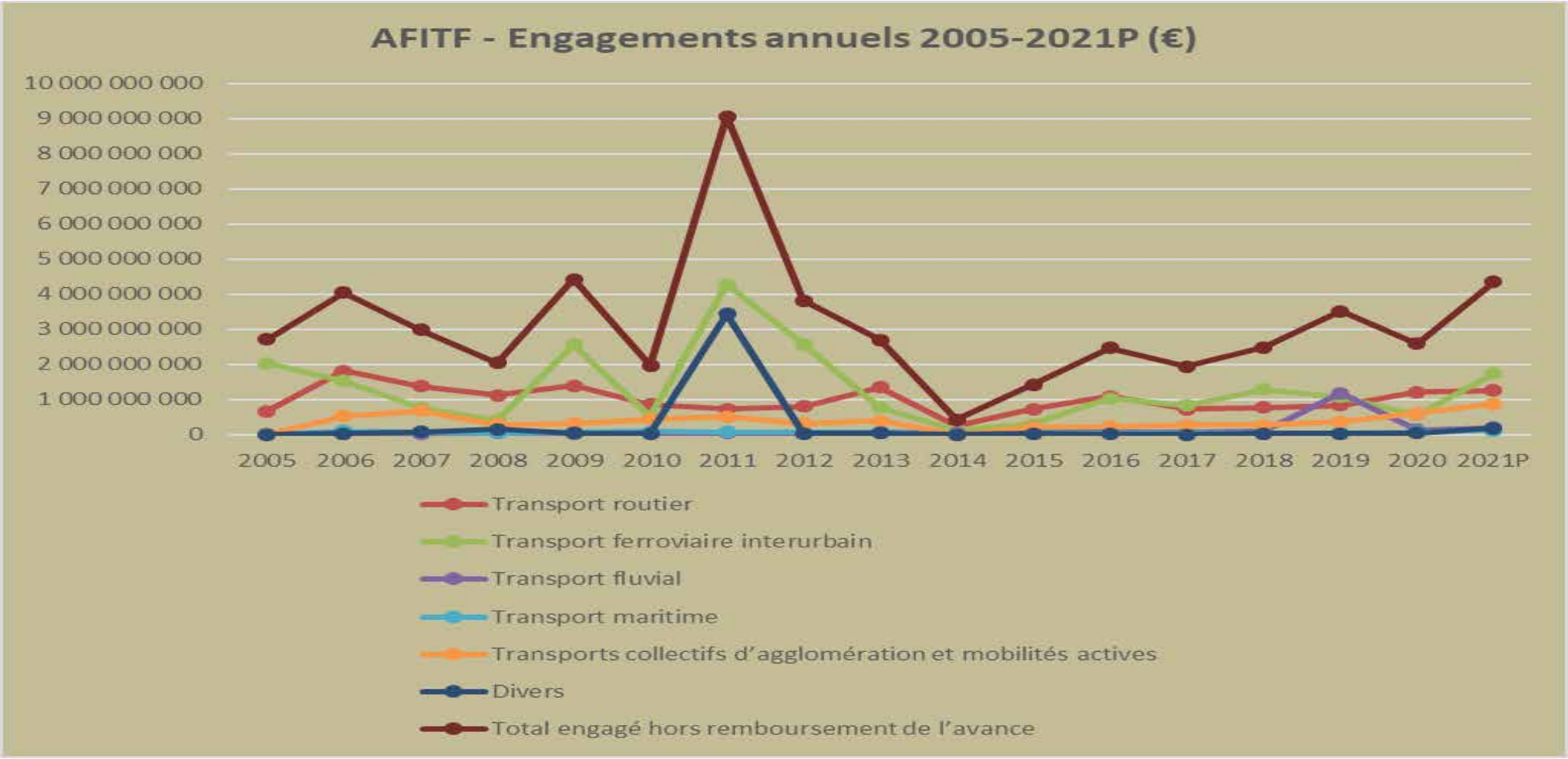

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021P
Transport routier	656 260 375	1 811 205 000	1 369 935 000	1 114 600 000	1 389 565 000	856 000 000	718 535 000	792 540 000	1 346 490 000	248 000 000	731 000 000	1 083 000 000	728 000 000	774 000 000	835 850 000	1 208 434 680	1 247 800 000
Transport ferroviaire interurbain	2 028 718 396	1 525 671 663	773 205 648	404 439 850	2 560 698 520	513 345 400	4 266 181 583	2 569 548 236	764 632 104	132 480 000	298 405 000	1 024 481 000	826 281 347	1 290 718 000	1 065 858 290	550 490 000	1 734 000 000
Transport fluvial	28 980 000	40 720 000	7 650 000	47 602 000	27 850 000	37 200 000	49 000 000	48 000 000	63 366 000	37 000 000	88 000 000	76 855 000	71 400 000	81 300 000	1 179 101 000	137 216 000	196 800 000
Transport maritime	0	108 500 000	79 362 630	40 518 000	79 400 000	90 000 000	66 000 000	58 500 000	75 000 000	0	59 000 000	47 600 000	47 100 000	37 350 000	42 020 000	68 200 000	122 300 000
Transports collectifs d'agglomération et mobilités actives	0	525 947 000	678 000 000	285 950 000	320 090 000	440 820 000	516 150 000	318 445 000	396 490 000	0	210 280 000	229 830 000	271 400 000	273 500 000	360 638 235	595 505 853	880 000 000
Divers	0	27 243 600	69 132 000	149 060 407	40 738 365	27 200 000	3 439 000 000	30 000 000	41 743 120	0	29 000 000	12 610 000	0	20 000 000	22 900 000	35 125 000	171 890 000
Total engagé hors remboursement de l'avance	**2 713 958 771**	**4 039 287 263**	**2 977 285 278**	**2 042 170 257**	**4 418 341 885**	**1 964 565 400**	**9 054 866 583**	**3 817 033 236**	**2 687 721 224**	**417 480 000**	**1 415 685 000**	**2 474 376 000**	**1 944 181 347**	**2 476 868 000**	**3 506 367 525**	**2 594 971 533**	**4 352 790 000**

B- Paiements

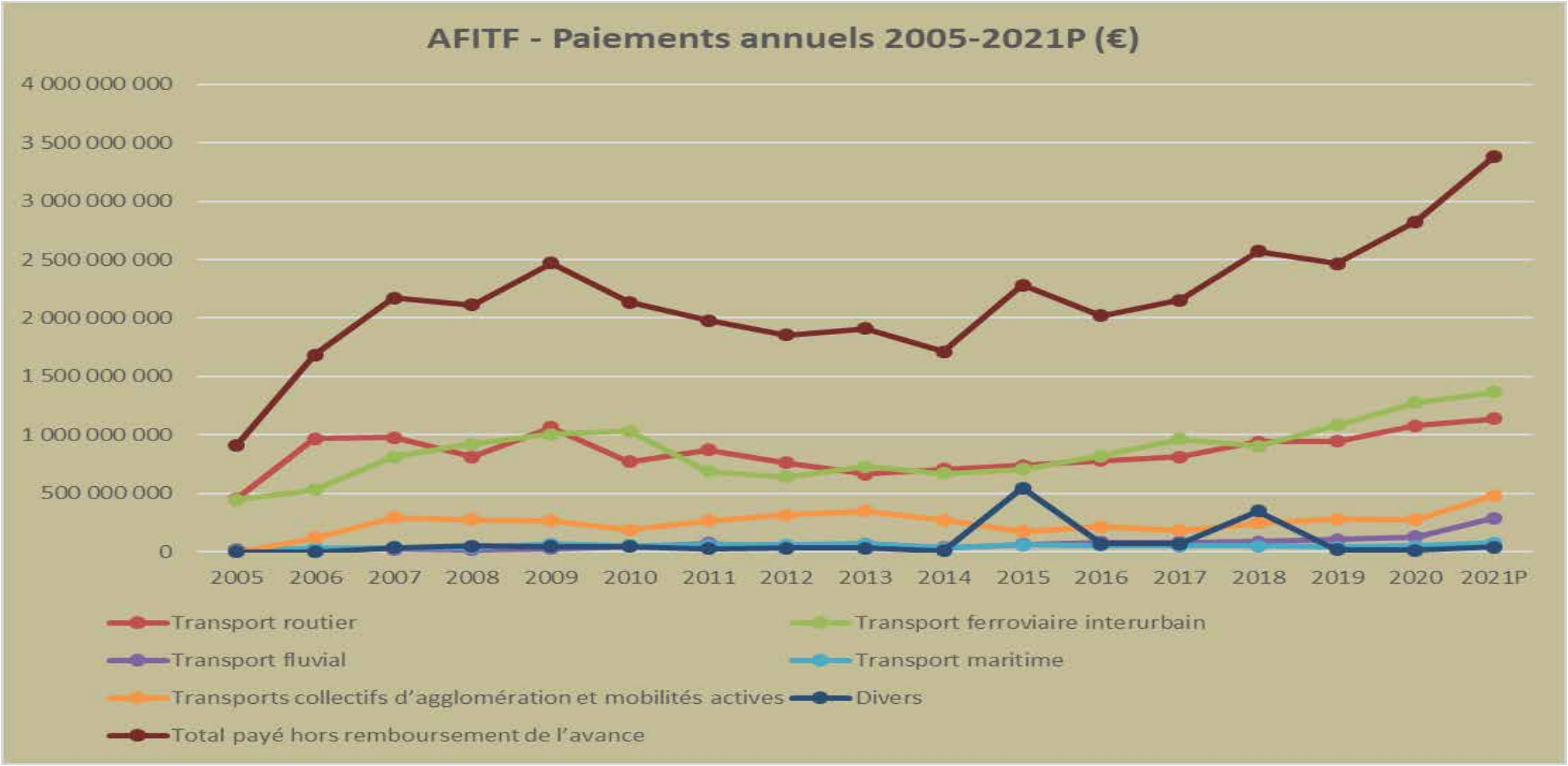

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021P
Transport routier	452 839 251	969 960 430	978 093 699	813 979 123	1 063 921 480	771 479 049	869 345 039	762 523 869	663 889 818	704 677 696	738 892 052	778 950 565	811 400 000	942 033 159	945 749 999	1 080 410 751	1 136 230 000
Transport ferroviaire interurbain	442 122 235	532 704 619	810 195 301	920 739 289	1 005 890 947	1 030 525 910	688 107 526	642 576 016	729 065 054	668 057 087	705 483 298	820 464 189	964 512 847	901 857 714	1 080 905 332	1 275 486 602	1 367 109 700
Transport fluvial	16 696 600	25 836 237	21 673 347	15 881 500	25 195 723	45 034 277	72 748 750	43 976 754	66 088 913	34 713 897	64 700 710	83 397 840	79 400 000	86 717 988	102 612 000	127 717 273	287 760 000
Transport maritime	0	37 000 000	34 796 981	33 831 947	65 300 883	53 221 088	58 160 000	58 550 000	68 680 653	30 176 439	56 908 027	54 938 714	49 850 000	49 229 651	39 140 000	49 984 390	75 850 000
Transports collectifs d'agglomération et mobilités actives	0	120 060 000	291 809 485	275 901 969	264 236 274	186 651 691	265 025 772	315 498 848	349 338 109	268 179 116	171 667 533	212 904 367	181 648 380	245 777 365	280 021 279	275 833 162	480 540 000
Divers	0	0	34 844 368	51 400 000	45 863 789	46 233 407	25 578 575	33 000 000	32 043 481	8 200 000	544 750 259	68 805 576	67 819 867	346 387 304	15 835 542	14 105 031	38 760 000
Total payé hors remboursement de l'avance	**911 658 086**	**1 685 561 286**	**2 171 413 181**	**2 111 733 828**	**2 470 409 096**	**2 133 145 422**	**1 978 965 662**	**1 856 125 487**	**1 909 106 028**	**1 714 004 235**	**2 282 401 879**	**2 019 461 252**	**2 154 631 094**	**2 572 003 181**	**2 464 264 152**	**2 823 537 209**	**3 386 249 700**

C- Ressources

Vision pluriannuelle

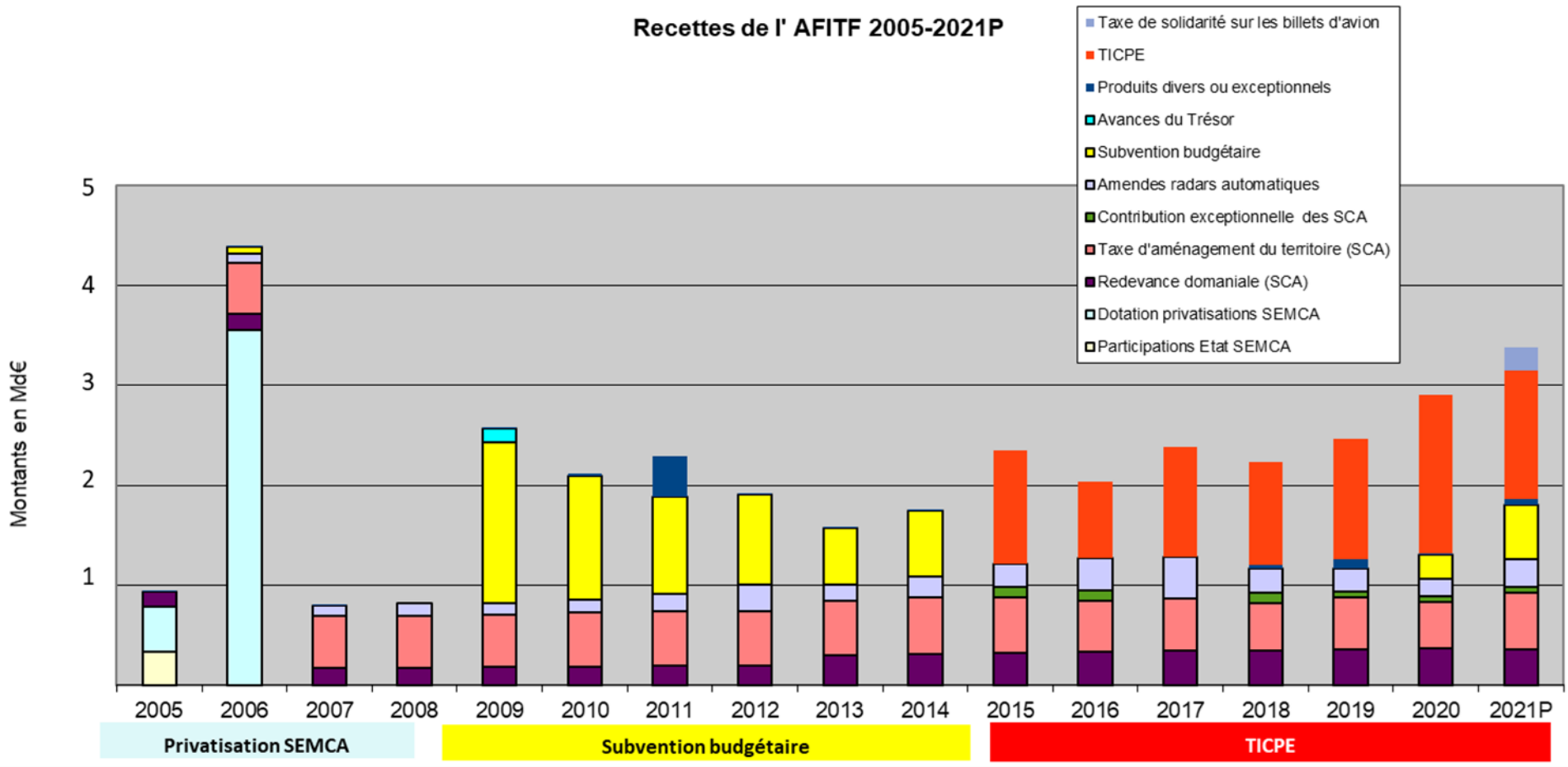

Vision cumulée

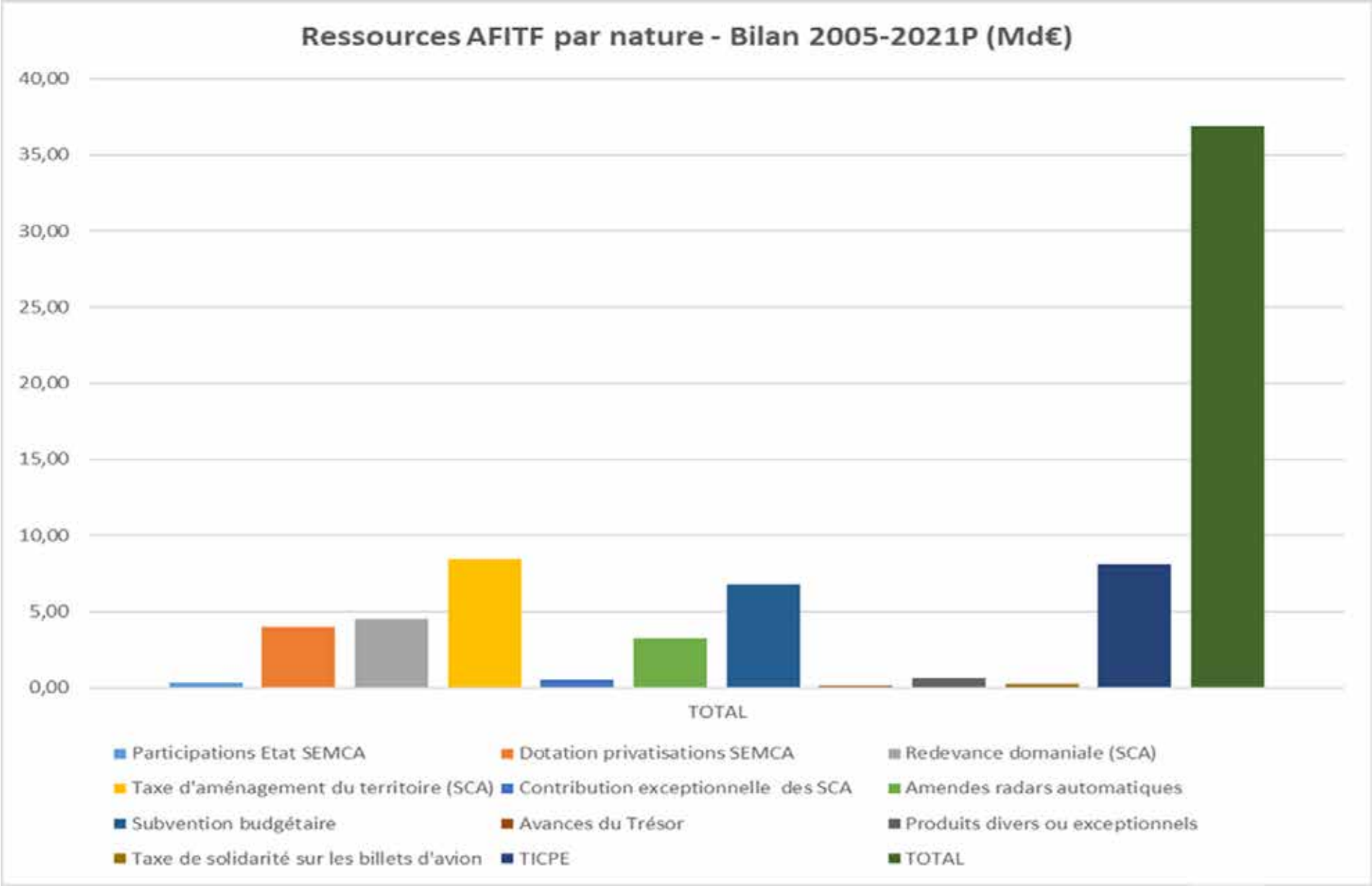

Tableau des valeurs

Nature	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021P	TOTAL (Md€)
Participations Etat SEMCA	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,33
Dotation privatisations SEMCA	0,45	3,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					4,00
Redevance domaniale (SCA)	0,16	0,16	0,17	0,17	0,18	0,19	0,19	0,20	0,30	0,31	0,33	0,33	0,35	0,35	0,36	0,37	0,36	4,48
Taxe d'aménagement du territoire (SCA)	0,00	0,51	0,53	0,52	0,53	0,54	0,54	0,54	0,54	0,57	0,56	0,51	0,52	0,47	0,52	0,46	0,56	8,41
Contribution exceptionnelle des SCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,10	0,00	0,10	0,06	0,06	0,06	0,48
Amendes radars automatiques	0,00	0,10	0,10	0,12	0,12	0,13	0,18	0,27	0,17	0,20	0,23	0,33	0,41	0,25	0,23	0,17	0,28	3,29
Subvention budgétaire	0,00	0,06	0,00	0,00	1,60	1,25	0,97	0,90	0,56	0,66	0,00	0,00	0,00			0,25	0,55	6,80
Avances du Trésor	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,14
Produits divers ou exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,02	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	0,09	0,00	0,05	0,61
Taxe de solidarité sur les billets d'avion																	0,23	0,23
TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,14	0,76	1,10	1,03	1,21	1,59	1,29	8,12
TOTAL	0,94	4,39	0,79	0,82	2,58	2,12	2,29	1,91	1,57	1,74	2,35	2,04	2,38	2,24	2,47	2,90	3,38	36,90

Annexe n°4 : Liste des délibérations adoptées par le Conseil d'administration en 2020

Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF lors de sa soixante-seizième séance du 31 janvier 2020

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
20-76-00	Approbation du procès-verbal de la soixante-quinzième séance du conseil d'administration du 18 décembre 2019	Unanimité
20-76-01	Approbation du compte financier pour l'exercice 2019	Unanimité
20-76-02	Approbation du budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2020	Unanimité
20-76-03	Approbation du compte-rendu de la mise en œuvre du plan de contrôle interne budgétaire et comptable pour 2019 et du projet de plan pour 2020	Unanimité
20-76-04	Approbation du projet de rapport d'activité 2019	Unanimité
20-76-05	Approbation du projet d'avenant n°14 à la convention n°1 du 11 juillet 2005 relative à la réalisation et au financement des études et travaux préliminaires à la construction des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin	Unanimité
20-76-06	Approbation du projet d'avenant n°2 à la convention du 4 mai 2018 relative à la réalisation et au financement des travaux définitifs de la construction des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin	Unanimité
20-76-07	Approbation du projet d'avenant n°13 à la convention du 28 mars 2017 relative au financement des acquisitions foncières liées à la construction des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin	Unanimité
20-76-08	Approbation du projet d'avenant n°1 à la convention du 17 janvier 2020 relative au financement, au titre de l'exercice 2020, du développement du réseau routier national	Unanimité
20-76-09	Approbation du projet de convention relative au financement du programme de l'année 2020 de régénération et de modernisation du réseau fluvial	Unanimité
20-76-10	Approbation du projet de convention relative au financement des études, des acquisitions foncières et des travaux préparatoires pour le projet de Mise Au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) entre Creil et Compiègne	Unanimité
20-76-11	Approbation du projet de convention relative au financement de l'opération de recalibrage de la Lys mitoyenne	Unanimité
20-76-12	Approbation du projet de convention relative au financement du projet de connexion Ligne B (Tisséo Collectivités)	Unanimité
20-76-13	Approbation du projet de convention relative au financement du projet des lignes de bus à haut niveau de service « Citézen » (SMiTU Thionville-Fensch)	Unanimité

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
20-76-14	Approbation du projet d'avenant n°1 à la convention du 8 novembre 2019 relative au financement, au titre de l'exercice 2019, du fonds mobilités cyclables	Unanimité
20-76-15	Approbation du projet de convention de financement de la réalisation de la « Phase 3 Tour de Kourou » (Guyane)	Unanimité
20-76-16	Approbation du projet de convention relative à la création de pistes cyclables bidirectionnelles sur les ponts Nelson Mandela et à la création d'une « voie verte » sur la RD 101 à Bonneuil-sur-Marne et à Limeil-Brévannes	Unanimité
20-76-17	Approbation du projet de convention relative à la création d'une nouvelle passerelle sur la Marne entre Nogent-sur-Marne et Champigny-sur-Marne	Unanimité
20-76-18	Approbation du projet de convention relative à la réalisation de la « Voie Vélo Régionale – Ravines des Chèvres à Sainte-Marie » (La Réunion)	Unanimité
20-76-19	Approbation du projet de convention relative au financement de la passerelle de franchissement du bassin du Suzeau (Strasbourg)	Unanimité
20-76-20	Approbation du projet de convention relative au financement de la passerelle entre la ZAC La Croix et le secteur Passide (Communauté de communes Vallée de l'Hérault)	Unanimité
20-76-21	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2020, des actions relatives aux transports en Guyane du Programme des Interventions territoriales de l'Etat (PITE)	Unanimité
20-76-22	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2020, d'actions afférentes à la gestion, à l'aménagement et à la protection du littoral relevant du champ de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature	Unanimité

Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF lors de sa soixante-dix-septième séance du 24 juin 2020

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
20-77-00	Approbation du procès-verbal de la soixante-seizième séance du conseil d'administration du 31 janvier 2020	Unanimité
20-77-01	Approbation de la mise à jour du règlement intérieur de l'Agence	Unanimité
20-77-02	Approbation du budget rectificatif n°2 pour l'exercice 2020	Unanimité
20-77-03	Approbation de la mise à jour du calendrier prévisionnel des séances du Conseil au second semestre	Unanimité
20-77-04	Approbation du projet d'avenant n°1 à la convention fonds de concours routes entretien et régénération 2020	Unanimité
20-77-05	Approbation du projet d'avenant n°1 à la convention fonds de concours hors routes 2020	Unanimité
20-77-06	Approbation du projet de convention pour le projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie	Unanimité
20-77-07	Approbation du projet d'avenant n°2 à la convention de financement du fonds mobilités cyclables 2019	Unanimité
20-77-08	Approbation du projet de convention relative au financement de projets de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du plan vélo	Unanimité
20-77-09	Approbation du projet de convention de financement relative au financement du projet du département des Hauts-de-Seine dans le cadre du plan vélo	Unanimité

Relevé des délibérations adoptées par le Conseil d'administration de l'AFITF lors de sa soixante-dix-huitième séance du 30 septembre 2020

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
20-78-00	Approbation du procès-verbal de la soixante-dix-septième séance du conseil d'administration du 24 juin 2020	Unanimité
20-78-01	Approbation du budget rectificatif n°3 pour l'exercice 2020	Unanimité
20-78-02	Approbation du projet d'avenant n°2 à la convention du 26 juillet 2013 relative au financement du contrat de partenariat pour la réalisation de la rocade L2 à Marseille (Autoroute A507)	Unanimité
20-78-03	Approbation du projet de convention relative au financement, pour l'année 2020, de l'opération ferroviaire Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)	Unanimité
20-78-04	Approbation du projet d'avenant n°1 à la convention du 26 février 2020 relative au financement du confortement des études de niveau avant-projet, de l'actualisation du dossier « Saut de Mouton » et des écrans acoustiques complémentaires dans le cadre du projet de modernisation du secteur Ouest de la ligne ferroviaire entre Massy et Valenton	Unanimité
20-78-05	Approbation du projet d'avenant n°1 à la convention relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2019 dans le cadre de l'Engagement National pour le Fret ferroviaire (ENFF)	Unanimité
20-78-06	Approbation du projet d'avenant n°4 à la convention du 12 avril 2017 relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2017 dans le cadre de l'Engagement National pour le fret ferroviaire (ENFF)	Unanimité
20-78-07	Approbation du projet de convention relative au financement, pour l'année 2020, des aménagements de la gare de Matabiau et des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (GPSO hors Ligne Nouvelle)	Unanimité
20-78-08	Approbation du projet d'avenant n°2 à la convention du 15 mai 2017 relative au financement d'une première étape de la première tranche (volets études et foncier) de l'Avant-Projet Détaillé des lignes nouvelles Bordeaux – Toulouse et Bordeaux – Dax du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)	Unanimité
20-78-09	Approbation du projet de convention relative au financement des investigations, des études et des travaux relatifs aux premières adaptations de 4 tunnels de l'axe Atlantique pour la mise en place de services d'autoroute ferroviaire	Unanimité
20-78-10	Approbation du projet de convention de fonds de concours relative au financement de terminaux multimodaux rail/route de transport combiné et d'autoroute ferroviaire	Unanimité
20-78-11	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2020, du Fonds mobilités cyclables	Unanimité

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
20-78-12	Approbation du projet de convention de financement du projet de deux lignes de bus à haut niveau de service de Cayenne (Communauté d'agglomération du centre Littoral)	Unanimité
20-78-13	Approbation du projet de convention de financement du projet d'extensions nord et sud de la ligne T3 du tramway de Marseille (phase 1) (Métropole d'Aix-Marseille-Provence)	Unanimité
20-78-14	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2020, de la mesure relative aux transports du programme exceptionnel d'investissement pour la Corse	Unanimité
20-78-15	Plan de relance Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2020, du développement du réseau routier national dans le cadre de France Relance	Unanimité
20-78-16	Plan de relance Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2020, des programmes et opérations relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes, aux transports collectifs dans le cadre de France Relance	Unanimité

Relevé des délibérations adoptées par le Conseil d'administration de l'AFITF lors de sa soixante-dix-neuvième séance du 16 décembre 2020

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
20-79-00	Approbation du procès-verbal de la soixante-dix-huitième séance du Conseil d'administration du 30 septembre 2020	Unanimité
20-79-01	Approbation du projet de budget rectificatif n°4 pour l'exercice 2020	Unanimité
20-79-02	Approbation du projet de budget initial pour l'exercice 2021	Unanimité
20-79-03	Approbation du projet de contrat d'objectifs et de performance de l'Agence pour la période 2019-2023	Unanimité
20-79-04	Approbation du projet de nouvelle convention de partenariat entre le ministère de la Transition énergétique et l'Agence	Unanimité
20-79-05	Approbation du bilan de la mise en œuvre du plan de contrôle interne budgétaro-comptable pour 2020 et de la proposition de mise en œuvre du plan pour 2021	Unanimité
20-79-06	Approbation du programme prévisionnel des séances du Conseil d'administration en 2021	Unanimité
20-79-07	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2021, d'opérations d'amélioration de l'environnement, de sécurité et de régénération du réseau routier national, ainsi que de gestion des voies réservées dans le cadre de France Relance	Unanimité
20-79-08	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2021, des programmes et opérations relatifs à l'accélération des CPER/CPIER dans le domaine des transports ferroviaires, fluviaux, maritimes, et des transports collectifs dans le cadre de France Relance	Unanimité
20-79-09	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2021, des actions relatives aux transports en Guyane du Programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE) dans le cadre de France Relance	Unanimité
20-79-10	Approbation du projet de convention relative au financement, pour l'année 2021, du programme d'aménagement prioritaire de la route Centre Europe Atlantique en Saône-et-Loire	Unanimité
20-79-11	Approbation du projet de convention relative au financement, pour l'année 2021, du programme d'actions alternatives au projet autoroutier A45 entre Lyon et Saint-Etienne	Unanimité
20-79-12	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2021, des programmes et opérations relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes, aux transports collectifs	Unanimité
20-79-13	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2021, des mesures d'entretien, de réparation, de renouvellement, de mise en sécurité et de gestion du trafic sur le réseau routier national	Unanimité

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
20-79-14	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2021, du développement du réseau routier national	Unanimité
20-79-15	Approbation du projet de convention relative au financement, au titre de l'exercice 2021, des actions relatives aux transports en Guyane du Programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE), hors plan de relance	Unanimité
20-79-16	Approbation du projet de convention de financement du projet d'amélioration des lignes de Bus Liane 2 et Liane 8 (Métropole européenne de Lille)	Unanimité

Annexe n°5 : Utilisation des fonds de concours au programme 203 (DGITM) versés par l'AFITF en 2020

Les fonds de concours versés par l'AFITF à l'État, correspondent à l'un ou l'autre des cas suivants : lorsque l'État est maître d'ouvrage (réseau routier national non concédé), lorsque les crédits font l'objet d'une programmation fine au niveau déconcentré (contrats de plans par exemple) ou encore lorsque l'État doit signer une concession ou un contrat de partenariat (les règles d'engagement de l'État ayant conduit à ne plus traiter ces cas sous forme de subrogation).

Concernant la DGITM, les fonds de concours de l'AFITF au programme budgétaire 203 font l'objet de trois conventions financières annuelles, pour les interventions sur l'ensemble du réseau routier national, pour la Route Centre Europe Atlantique et pour les autres modes de transport. Concernant la DGALN, les fonds de concours de l'AFITF au programme 113 donnent lieu à une convention annuelle.

En 2020, deux conventions complémentaires fonds de concours au programme 203 relance ont été approuvées, route et hors route.

La présente annexe constitue le compte rendu de gestion par la DGITM, en termes d'autorisations d'engagements, des fonds de concours apportés en 2020 par l'AFITF (5.1 à 5.4).

Annexe 5.1 – DOMAINE ROUTIER

Annexe 5.1.1 - Principales opérations financées en 2020 dans le cadre du programme d'actions de régénération du réseau routier national

En 2020, les opérations de régénération routière ont concerné :

- RN141 et RN150– Nouvelle-Aquitaine ;
- A63 – Nouvelle-Aquitaine ;
- RN10 entre Poitiers et Bordeaux ;
- A6b, N104, A86, A10, A13 – Ile-de-France ;
- RN7 ; RN151, RN90 – Auvergne-Rhône-Alpes ;
- A47 -RN88 - Auvergne-Rhône-Alpes ;
- A31 entre Nancy et Metz – Grand Est ;
- A75 – Auvergne-Rhône-Alpes ;
- A21, A22, A16 , RN31, RN2- Normandie/Hauts-de-France ;
- RN12 – Ile-de-France/Normandie ;
- A84, RN12, RN165, – Bretagne ;
- RN13 – Normandie ;
- RN2 – Guyane ;
- A1 – Ile-de-France ;
- A55 viaduc de Caronte – PACA ;
- RN7 pont du Roubion Auvergne-Rhône-Alpes
- A15 – murs en Terre Armée - Ile-de-France ;
- A20 -Falaise de Puyjarrige – Centre-Val de Loire.
- A64-VRU Toulouse – Occitanie
- N116 – Occitanie
- RN21 – Occitanie ;
- A630 pont d'Aquitaine – Nouvelle Aquitaine ;
- les bassins du réseau de la DIR Méditerranée - Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon ;

- RN101 VRU - la requalification environnementale (protection de la ressource en eau et faune) – Auvergne-Rhône-Alpes.

Annexe 5.1.2 - Principales opérations ayant fait l'objet d'affectations d'autorisations d'engagement au titre de l'exercice 2020 dans le cadre du développement du réseau routier national

Contrats de plan Etat-régions (CPER 2015-2020)

Pour l'année 2020, les ressources ont été consacrées en priorité à la poursuite des opérations en cours et, dans la limite des crédits disponibles, à l'engagement en travaux de quelques opérations nouvelles.

Au niveau global, pour l'année 2020, les opérations d'aménagement routier ont été financées à 43,5 % par l'État et à 56,5% sur les fonds de concours des collectivités locales. Ce pourcentage de financement des collectivités sensiblement plus élevé qu'en 2019 (49,4%) résulte de l'engagement en 2020, en région Auvergne Rhône Alpes d'une opération nouvelle très importante (RN88 Saint Hostien – Le Pertuis) d'un montant de 226,5 M€ financée à prés de 94 % par les collectivités.

Les principales opérations qui ont fait l'objet d'affectations d'autorisations d'engagement en 2020 sont les suivantes, montants exprimés en part AFITF :

- Rocade sud de Strasbourg - Seconde phase (Grand Est) : 4,078M€, mise en service ;
- VR52 entre Rombas et A4 (Grand Est) :7,2M€, poursuite de travaux ;
- Déviation de la RN 59 à Châtenois (Grand Est) : 7,510M€, poursuite de travaux ;
- Mise à 2X3 voies rocade nord de Mulhouse (Grand Est) : 1,95M€ dont 1,25M€ au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- A351 - RN4 - Aménagement multimodal (Grand Est) : 8,990M€ dont 7M€ au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- Saint Georges – Héming (Grand Est) : 1 M€, poursuite de travaux ;
- Déviation de Velaines sur la RN135 (Grand Est) : 14 M€ (opération nouvelle engagée en travaux)
- Mise à 2x2 voies de la RN141 – section Roumazières - La Péruse (Nouvelle Aquitaine) : 16,492M€, poursuite de travaux ;
- Mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux entre A63 et pont Aquitaine (échangeurs 4 à 10) (Nouvelle Aquitaine) : 11,5M€ dont 5,5M€ au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- Mise à 2x2 voies de la RN10 entre Reignac et Chevanceaux : 6 M€ en intégralité au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- Réaménagement de l'échangeur sud de Mansle sur la RN10 (Nouvelle Aquitaine) : 4M€ en intégralité au titre du plan de relance, engagement des travaux ;
- Contournement nord du Teil (2ème tranche) sur la RN102 (Auvergne-Rhône-Alpes) : 20,755M€, poursuite de travaux ;
- Déviation Sansac - Aurillac sur la RN122 (Auvergne-Rhône-Alpes) : 17,837M€, poursuite de travaux ;
- Déviation de Saint-Hostien et Le Pertuis sur la RN88 (Auvergne-Rhône-Alpes) : 14,5M€, engagement du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- Mise à 2x2 voies de la RN7 – Déviation de Villeneuve-sur-Allier (Auvergne-Rhône-Alpes) : 5,5 M€, poursuite de travaux ;
- Mise à 2x2 voies de la RN7 – Saint Pierre le Moutier – Allier (Bourgogne-Franche-Comté) : 19,158M€, poursuite de travaux ;
- Déviation de Port sur Saône sur la RN19 (Bourgogne-Franche-Comté) : 8,25M€, poursuite de travaux ;
- Mise à 2 x 2 voies de la RN58 entre A36 et Devecey (Bourgogne-Franche-Comté) : 6,511M€, poursuite de travaux ;

- Secteur de Rostrenen (section Rostrenen – Plouguernével) – Etudes, AF, réalisation phase 1 et phase 2 (Bretagne) : 17,255M€ dont 10,985 M€ au titre du plan de relance, poursuite des travaux ;
- Déviation de Châteauneuf du Faou (Bretagne) : 4,337M€ dont 2,375M€ au titre du plan de relance, poursuite des travaux ;
- Secteur de Merdrignac (Sections Merdrignac Est et Ouest) Phase 1 Travaux (Bretagne) : 10,786M€ dont 7 ,926M€ au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- Secteur de Plémet (Section Plémet la Lande aux Chiens) - Etudes, AF, Travaux (Bretagne): 23,3M€, engagement de travaux ;
- Restructuration et mise en sécurité d'Échangeurs : 0,673M€, dont 0,598M€ au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- Ecrans anti bruit sur la RN24 : 0,850M€ en intégralité au titre du plan de relance, engagement de travaux
- (A4/ACD) Aménagement du pont de Nogent (Ile de France) : 6,520M€ dont 2,225M€ au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- Contournement est de Roissy (Ile de France) : 19,248 M€ dont 4,727M€ au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- Ecrans SMMAC (Ile de France) : 1,765M€ en intégralité au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- Protections phoniques à Bièvres sur la RN118 (Ile de France) : 1,238M€ dont 0,838M€ au titre du plan de relance, engagement des travaux ;
- Déviation de Gimont sur la RN124 (Occitanie) : 15,860M€, poursuite de travaux ;
- Déviation de Laudun-l'Ardoise et suppression d'un PN sur la RN580 (Occitanie) : 11,25M€ dont 3,735M€ au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- Rocade ouest de Mende sur la RN88 (Occitanie) : 5,65M€, poursuite de travaux ;
- Aménagement à 2x3 périphérique de Toulouse – section Rangueil – Palays : 3,86 M€, dont 2,25 M€ au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- Déviation de Péroy-les-Gombries (Hauts de France) : 9,180M€, poursuite de travaux ;
- Contournement d'Avesnes sur Helpe (Hauts de France) : 31,236M€, engagement de travaux ;
- Echangeur Nord d'Amiens (Hauts de France) : 3,875M€, engagement de travaux ;
- Manéhouville – Dieppe (Normandie) : 5,133M€, poursuite de travaux ;
- Accès au pont Flaubert – Travaux (Normandie) : 22,5M€, poursuite de travaux ;
- Sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen (Normandie) : 2,399M€, poursuite de travaux ;
- LEO Avignon T2 – travaux (Provence – Alpes – Côte d'Azur) : 11,592M€, engagement des travaux ;
- Section centrale de la rocade de Gap (Provence – Alpes – Côte d'Azur) : 2,566M€, poursuite de travaux ;
- Amélioration de la desserte de Digne-les-Bains sur la RN85 – section Malijai - Digne (Provence – Alpes – Côte d'Azur) : 2,4M€ en intégralité au titre du plan de relance, poursuite de travaux ;
- Poursuite du déploiement de voies réservées aux transports en commun sur les voies rapides de l'agglomération d'Aix – Marseille – Provence (Provence – Alpes – Côte d'Azur) : 3,415 M€, engagement de travaux ;
- Déviation de Moulay Mayenne – section nord (Pays de Loire) : 5,36M€, poursuite de travaux ;
- Aménagement du périphérique nord de Nantes entre les portes d'Orvault et de Rennes (Pays de Loire) : 1,7 M€, poursuite de travaux.

Annexe 5.1.3 - Principales opérations financées en 2020 dans le cadre du programme de mise en sécurité des tunnels du réseau routier national

- La poursuite de la mise en sécurité des tunnels des travaux de la tranchée couverte de Firminy (6 200 000 €)
- La poursuite de la mise en sécurité des tunnels en Île-de-France : 3 000 000 € pour les tunnels Guy Moquet et Moulin et le lancement des travaux des tunnels de Fresnes et Antony et du tunnel de Fontenay (48 M€ en AE).
- La poursuite de la mise en sécurité du tunnel de la Grand Mare (500 000 €)

Annexe 5.1.4 - Principales actions financées en 2020 dans le cadre du programme d'aménagements de sécurité

- Aménagements découlant des démarches relatives à la sécurité des usagers sur les routes existantes – SURE (3,3 M€), notamment sur l'A42 dans l'est de Lyon (0,2 M€), sur la RN102 en Ardèche (0,2 M€), sur la RN568 dans les Bouches-du-Rhône (0,6 M€), sur la RN113 dans le Gard et l'Hérault (0,6 M€) et sur les routes nationales en Guyane (0,8 M€) et à Mayotte (0,7 M€)
- Traitement des obstacles latéraux (2,3 M€) ;
- Aménagements sur routes à fortes pentes (2 M€) ;
- Lutte contre les prises à contresens par le renforcement de la signalisation au niveau des échangeurs et des aires de repos et de service (0,3 M€) ;
- Lutte contre l'hypovigilance, en particulier par l'installation de barrettes sonores en rive (0,3 M€)
- Aménagements visant à améliorer la sécurité des agents d'exploitation en intervention (5,9 M€)
- Divers aménagements de sécurité ponctuels (4 M€).

Annexe 5.1.5 - Principales actions financées en 2020 dans le cadre du programme d'actions d'amélioration de la gestion du trafic et de l'information des usagers sur le réseau routier national non concédé

- Engagement des travaux de la voie réservée sur l'A15 en Ile-de-France (4,4 M€)
- Réalisation de la voie réservée sur l'A502 près d'Aubagne, dans les Bouches-du-Rhône (0,2 M€)
- Engagement des travaux de régulation dynamique des vitesses sur l'A22 au droit de la métropole lilloise (1,8 M€)
- Préparation des travaux de régulation des accès sur certains échangeurs de la rocade de Rennes (0,7 M€)
- Etudes pour l'élaboration de schémas directeurs d'agglomération et de la gestion du trafic à Bordeaux, Lille, Nantes et Rennes (0,5 M€)
- Evolution des systèmes d'aide à la gestion du trafic des DIR (2,3 M€)
- Poursuite de la modernisation et de sécurisation du système d'information et d'exploitation francilien et travaux de replacement des stations de recueil automatique de données de trafic – SIRIUS (7,3 M€)
- Rénovation de stations de comptage temps différé – macro-sectionnement (0,6 M€)
- Poursuite des équipements et des développements en faveur du véhicule connecté : projets Intercor, C-roads et InDiD (2,6 M€)

. Annexe 5.1.6 – Autres actions financées dans le cadre de conventions spécifiques routières

- En 2020, 44,993 M€ d'AE ont été affectées sur les 45 M€ d'AE AFITF programmées soit 99,98 %.
- Quelques reliquats de la phase 1 du programme RCEA ont été affectés en 2020, mais les affectations d'AE ont principalement concerné la phase 2. L'avenant n°3 de la phase 1 a été signé le 28 juillet 2020 afin de financer le dépassement 13,5 M€, dont 12,34 M€ apportés par l'Etat, constaté sur les opérations de cette phase. Cet avenant ne prévoit pas de diminution de l'engagement de l'État sur la phase 2.

Les principales opérations financées en 2020 sont :

1. RCEA 2 Brandon – Clermain : 14,91 M€ affectés ;
2. RCEA 2 Col des Vaux – La Chapelle du Mont de France : 14,29 M€ affectés ;
3. RCEA 1 Col des Vaux – La Chapelle du Mont de France (phase 1) : 9,77 M€ affectés ;
4. RCEA 2 Traversée de Blanzy : 3,08 M€ affectés ;
5. RCEA 1 Paray – Charolles : 1,51 M€ affectés.

- Concernant le programme d'actions alternatives au projet autoroutier A45 entre Lyon et Saint-Etienne, 12,73 M€ ont été affectés sur les 20 M€ d'AE AFITF programmés, soit 63,65 %. Le reste de l'enveloppe initialement prévue est reportée sur le budget 2021.
- Certaines actions du programme initialement prévues en 2020 ont été décalées en 2021, et des subventions ont été apportées pour appui financier aux projets des collectivités s'inscrivant pleinement dans la démarche d'amélioration de la mobilité entre Lyon et Saint-Etienne. Il s'agit notamment d'un projet d'aménagement de la RD342, itinéraire de délestage de l'axe RN88 – A47 – A7, porté par le conseil départemental du Rhône.
- Les principales actions financées en 2020 sont :
  - Les études d'amélioration de l'itinéraire et de trafic : 2,37 M€ affectés
  - L'appui financier au conseil départemental du Rhône pour l'aménagement de la RD342 : 3 M€ affectés
  - Les opérations d'aménagement sur les autoroutes A47 et A7 : 4,06 M€ affectés
  - L'appui financier à SNCF Réseau pour l'amélioration de la régularité des trains de la ligne Saint-Etienne – Lyon : 3,3 M€ affectés

Annexe 5.2 – DOMAINE FERROVIAIRE

Annexe 5.2.1 - Principales opérations ferroviaires financées, au titre de l'exercice 2020, dans le cadre des Contrats de Plan État Région 2015-2020 (CPER)

Il s'agit des opérations suivantes dans le cadre des CPER, volet ferroviaire :

- Grand Est – 4ème voie entre Strasbourg et Vendenheim (5,2 M€) ;
- Grand Est - Nœud de Mulhouse – aménagement du plan de voie, création de voies et quais, aménagements permettant le relèvement de la vitesse (5,9 M€) ;
- Grand-Est - Régénération des lignes de desserte fine (15,6 M€) ;
- Grand Est – Régénération de la ligne Charleville-Givet (4,3 M€) ;
- Grand Est et Ile-de-France - Electrification de la ligne Paris-Troyes (43,6 M€) ;
- Nouvelle Aquitaine et Pays-de-la-Loire - Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux : travaux sur la section La Rochelle – La-Roche-sur-Yon (29,2 M€) ;
- Nouvelle Aquitaine – Régénération de la ligne Angoulême - Beillant (11,6 M€) ;
- Nouvelle Aquitaine – Etudes de régénération de la ligne Poitiers-Limoges (3 M€) ;

- Auvergne-Rhône-Alpes – Nœud ferroviaire lyonnais (12,1 M€) ;
- Auvergne-Rhône-Alpes – Etudes de modernisation de la signalisation dans la vallée de l'Arve (2 M€) ;
- Auvergne-Rhône-Alpes – Desserte de la zone industrielle portuaire de Salaise (2,1 M€) ;
- Auvergne-Rhône-Alpes – Régénération de la ligne Brive-Aurillac (2,3 M€) ;
- Auvergne-Rhône-Alpes et PACA – Etoile de Veynes - Régénération de la section Livron-Aspres (7,5 M€) ;
- Bourgogne – Franche-Comté - Ligne du Revermont (5,2 M€) ;
- Bourgogne – Franche-Comté - Lligne des Horlogers (25,6 M€) ;
- Bourgogne – Franche-Comté - Mise en accessibilité de la gare de Besançon (2,1 M€) ;
- Bourgogne – Franche-Comté - Mise en accessibilité de la gare de Dijon (8,1 M€) ;
- Centre – Val-de-Loire - Mise en accessibilité de la gare de Vierzon (7,6 M€) ;
- Centre – Val-de-Loire - Régénération de la ligne Dourdan – La Membrolle (15,8 M€) ;
- Normandie et Ile de France - Ligne Nouvelle Paris-Normandie (11,9 M€) ;
- Normandie - GSMR Mantes-Cherbourg (7,6 M€) ;
- Occitanie – Etudes préalables à l'enquête publique de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (3,3 M€) ;
- Occitanie – Ligne des Cévennes – Travaux urgents (6,2 €) ;
- Hauts-de-France - Modernisation de l'étoile de Saint-Pol (12,1 M€) ;
- Hauts-de-France - Régénération de la ligne Valenciennes-Lourches (5,5 M€) ;
- PACA - Nice-Breil (1,8 M€) ;
- PACA - Ligne des Alpes partie basse (3,2 M€) ;
- PACA - Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (12 M€) ;
- Pays de la Loire – Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges – opérations préalables aux travaux principaux (12,5 M€).

Annexe 5.2.2 - Principales opérations financées, au titre de l'exercice 2020, dans le cadre de la sécurité des transports ferroviaires et guidés (passages à niveau et tunnels)

Il s'agit :

- de poursuivre les études et les travaux de suppression des passages à niveau (PN) les plus dangereux par la construction d'ouvrages d'art et d'améliorer la sécurité des autres passages à niveau par l'étude et la mise en place d'équipements supplémentaires permettant une meilleure perception de leur approche

Pour les PN du réseau routier national, des engagements ont été réalisés pour supprimer les PN suivants :

- PN 89 à Salzuit (43)
- PN 24 à Herrère (64)
- PN 38 à Laudun l'Ardoise (30)
- PN 144 à Villechauve (41)

En 2020, un dialogue de gestion mis en place avec les DREAL a permis de financer les études et/ou les travaux de suppression par constructions d'ouvrage d'art des PN suivants :

- PN 18 de Viviers du Lac (73) - 6 M€ d'autorisations d'engagement (AE)
- PN 288 d'Agde (34) - 9,247 M€ d'AE
- PN 145 de Neau (53) - 0,67 M€ d'AE
- PN 4 de Saint Grégoire (35) - 0,33 M€ d'AE

Ce dialogue de gestion a aussi permis le financement de projets d'aménagement de passages à

niveau (mesure n°8 du plan d'actions pour améliorer la sécurisation des passages à niveau).

De plus, l'automatisation de 14 PN à croix de Saint-André a été financée pour 4,2 M€.

- de poursuivre la mise en sécurité des tunnels ferroviaires

Des autorisations d'engagements à hauteur de 5,3 M€ ont été accordées pour poursuivre la mise en sécurité du tunnel de Meudon.

Annexe 5.2.3- Principales opérations financées, au titre de l'exercice 2020, dans le cadre de la mise en accessibilité de quais de gares ferroviaires pour les personnes à mobilité réduite

Les études et travaux objet de la convention signée en 2020 portent selon les cas sur :

- la traversée des voies en gare :
  - adaptation du platelage en termes de largeur et adaptation de l'interface platelage / quai en termes de pente ;
  - création ou adaptation des passerelles (revêtement de sol), des souterrains (revêtement de sol, éclairage) et des escaliers fixes existants (peinture des premières et dernières contremarches en contrasté, double lisses, nez de marches antidérapants, bandes d'éveil à la vigilance podotactile en haut de chaque volée de marches) ;
  - création ou adaptation des rampes d'accès aux souterrains existants (double lisse, pente, revêtement de sol, affichage des consignes de sécurité en gros caractères, mise à niveau de l'éclairage,..) ;
  - mise en place d'ascendeurs ou d'élévateurs etc.

- les quais :
  - mise en place de bandes d'éveil à la vigilance podotactile en bordure sur la longueur utile des quais ;
  - reprise de revêtement de sol ;
  - adaptation du niveau d'éclairage et des équipements pour garantir des largeurs de cheminement suffisantes etc.

- l'interface quai/train :
  - dans les gares avec du personnel accueillant des trains non accessibles du fait de lacunes par rapport aux quais, avec des fréquentations non critiques, acquisition d'élévateurs-translateurs ou de rampes ;
  - le cas échéant, rehaussement de quai etc.

Les conventions relatives aux travaux d'opérations de mise en accessibilité en travaux ont porté principalement sur les gares suivantes :

- Tain l'Hermitage – Auvergne-Rhône-Alpes – 2,2M€
- Moulins sur Allier — Auvergne-Rhône-Alpes – 1,5M
- Avallon – Bourgogne-Franche-Comté – 0,2 M€
- Clamecy – Bourgogne-Franche-Comté – 0,1 M€
- Mâcon — Bourgogne-Franche-Comté – 0,4 M€

- Dreux– Centre-Val-de-Loire – 1,8 M€
- Chartres – Centre-Val-de-Loire – 0,1 M€
- Maintenon – Centre-Val-de-Loire – 0,1 M€
- Verdun – Grand Est – 0,1 M€
- Monthermé – Grand Est – 0,2 M€
- Saint-Dizier – Grand Est – 0,2 M€
- Longwy – Grand Est – 0,45 M€
- Albert – Hauts-de-France – 1,8 M€
- Hénin-Beaumont – Hauts-de-France – 0,1 M€
- Chauny – Hauts-de-France – 0,1 M€
- Saint-Amand-les-Eaux – Hauts-de-France – 1,875M€
- Saint-Omer – Hauts de France – 1,325M€
- Maubeuge – Hauts de France – 0,125M€
- Gare de Lyon – Ile-de-France – 9,15 M€
- Paris-Est – Ile-de-France – 2,9 M€
- Granville – Normandie – 1,5M€
- Mont de Marsan – Nouvelle-Aquitaine – 0,6 M€
- Périgueux – Nouvelle-Aquitaine – 1,9 M€
- Tonneins – Nouvelle-Aquitaine – 0,1 M€
- Ruffec – Nouvelle-Aquitaine – 1,05M€
- Montauban – Occitanie – 0,2 M€
- Cahors – Occitanie – 0,2 M€
- Portet St Simon – Occitanie – 0,8M€
- Villefranche de Rouergue – Occitanie – 0,52 M€
- Béziers – Occitanie – 0,15M€
- Sète – Occitanie – 1M€
- Gap – Provence-Alpes-Côte-d'Azur – 0,5 M€
- Carnolès – Provence-Alpes-Côte-d'Azur - 1,05M€
- Juan-les-Pins – Provence-Alpes-Côte-d'Azur – 1M€

Annexe 5.2.4 – Principales opérations financées, au titre de l'exercice 2020, dans le cadre de la régénération des lignes capillaires fret

- Ligne de fret Volvic – Mont Dore – Auvergne-Rhône-Alpes – 0,16M€
- Ligne de fret Cercy la Tour – Corbigny – Bourgogne-France-Comté – 1,05M€
- Ligne de fret Nevers – Arzembouy – Bourgogne-Franche-Comté – 0,54M€
- Ligne de fret Roeschwoog – Beinheim – Grand-Est – 1,3M€
- Ligne de fret Neussargues – Saint Chély d'Apcher – Occitanie – 3,8M€
- Ligne de fret Parthenay – Saint Varent – Nouvelle-Aquitaine – 0,4M€

Annexe 5.2.5-Autres conventions ferroviaires spécifiques signées au titre de l'exercice 2020

Aucune autre convention ferroviaire spécifique en fonds de concours n'a été signée au titre de l'exercice 2020.

Annexe 5.3 – DOMAINE PORTUAIRE

Annexe 5.3.1 - Opérations inscrites au volet portuaire des contrats de plans Etat-Régions (CPER) et CPIER 2015-2020

(Montant des AE engagées en M€)

GPM BORDEAUX

- Modernisation du terminal à conteneurs de Bassens (1,261)
- Pôle de réparation navale (1,206)

GPM LE HAVRE

- Réalisation et exploitation du terminal à conteneurs pour les postes 11 et 12 sur Port 2000 (14,5)

GPM LA ROCHELLE

- Développement du terminal de Chef de Baie (2,5)

GPM NANTES-ST NAZAIRE

- Augmentation des capacités d'accueil du poste à liquides - Montoir de Bretagne (3,6)

GPM MARSEILLE

- Réaménagement de la desserte ferroviaire du Môle Graveleau (0,1)
- Rénovation des quais des bassins est (0,277)

PA PARIS

- RN406 – Bonneuil (7,187)

Total des dépenses AE portuaires 2020 : 30,631M€

Annexe 5.4 – DOMAINE TRANSPORTS COLLECTIFS EN AGGLOMERATION (ET MODES ALTERNATIFS À L'AUTOMOBILE)

Annexe 5.4.1 - Principales opérations de transport collectif urbain du contrat de plan État-région d'Île-de-France 2015-2020 financées en 2020

Les projets ayant bénéficié des autorisations d'engagement les plus importantes en 2020 (supérieures à 20 M€) sont :

- le prolongement de la ligne de métro 12 à Mairie d'Aubervilliers (65 M€ d'AE) ;
- la phase 1 de création du tramway 12 Express (54,2 M€) ;
- le prolongement de la ligne de métro 11 à Rosny-Bois-Perrier (33,8 M€) ;
- des opérations du schéma directeur des infrastructures du RER D (33,8 M€) ;
- le projet de signalisation NExTEO pour les RER B et D (33 M€) ;
- des opérations du schéma directeur des infrastructures du RER D (28,7 M€) ;
- la création du Câble A Créteil-Villeneuve-Saint-Georges (26,3 M€).

Annexe 5.4.2 - Liste des opérations relatives à l'intermodalité et aux modes doux inscrites dans les contrats de plan État-région 2015-2020 et autres contrats territoriaux financées en 2020

Les nouveaux financements (AE) apportés en 2020, atteignant au total un peu plus de 0,3 M€, concernent à la fois des actions liées à l'intermodalité (CPER Corse), des études multimodales prospectives à Toulouse (CPER Occitanie) et les études d'un BHNS à Strasbourg (contrat triennal 2018-2020).

Annexe n°6 : Utilisation des fonds de concours au programme 113 (DGALN) versés par l'AFITF en 2020

Note d'information relative aux principales opérations financées par l'AFITF en 2020

Volet « littoral »

La convention relative au financement d'actions afférentes à la gestion, à l'aménagement et à la protection du littoral relevant du champ de la DGALN a alimenté en 2020 le programme 113 « paysages, eau et biodiversité » de **5 M€ en AE et de 5 M€ en CP** en fonds de concours.

Cette convention constitue aujourd'hui **la seule source permettant à l'État de cofinancer** (avec des taux variant de 30 à 80%) **des opérations de gestion de l'érosion côtière**, phénomène naturel exacerbé par les effets du changement climatique qui impacte plus du quart du littoral français.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit Fonds Barnier) n'a pas en effet vocation à traiter des mesures préventives sur l'érosion côtière, notamment lorsque celles-ci portent sur les milieux dunaires et sableux. De plus, les crédits budgétaires du programme 113 sur la gestion du domaine public maritime naturel sont dédiés à la surveillance et à l'entretien de ce domaine et non aux opérations nécessaires à une traduction opérationnelle et territorialisée des orientations de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

La répartition entre BOP des **crédits consommés** s'est effectuée ainsi en 2020 :

	AE	CP
Bretagne	236 000	73 240
Corse	0	40 464
Guadeloupe	185 080	132 582
Guyane	561 724	259 507
Hauts de France	78 610	392 447
Martinique	155 949	161 198
Mayotte	77 940	95 600
Normandie	357 165	237 246
Nouvelle Aquitaine	118 703	319 684
Occitanie	506 766	266 424
Pays de la Loire	437 827	363 303
PACA	751 060	365 920
La Réunion	80 967	114 847
Saint-Pierre et Miquelon	66 097	91 496
BOP central	85 000	340 000
Total	**3 698 888**	**3 253 958**
Total en % des crédits AFITF programmés en 2020	**74%**	**60%**

Ces données, issues d'une restitution Chorus, représentent en pratique un peu plus de **170 opérations déjà en cours ou lancées en 2020,** portées principalement par les collectivités ou certains opérateurs de l'État, pour favoriser la résilience des territoires littoraux.

Il est à noter une consommation des crédits moindre au regard des années précédentes s'expliquant par la situation sanitaire de l'année 2020, qui n'a pas permis de réaliser l'ensemble des actions envisagées d'autant que sur le littoral les périodes où peuvent être menés des travaux sont déjà restreintes pour tenir compte à la fois des activités estivales et des tempêtes hivernales (conduite de travaux de février à mi-avril et de mi-octobre à mi-

décembre). En lien avec la situation sanitaire, les élections municipales ont été décalées, impactant également le lancement de nouvelles actions, portées en grande partie par les collectivités locales, qui sont les premières bénéficiaires des crédits AFITF.

Parmi ces nombreuses opérations, conformément à la typologie de la convention 2020, ont été menées, tout d'abord des **actions de restauration/renaturation pour une meilleure résilience des territoires littoraux,** comme :
- des travaux de restauration du cordon dunaire de Leucate pour un montant de 59 878 €
- la restauration du cordon dunaire des Baronnets par des méthodes douces pour un montant de 84 123 €
- l'adaptation du site de Fréval en Normandie pour un montant de 88 845 €
- la renaturation du littoral de Port-Louis nord (Guadeloupe) en forêt domaniale du littoral pour un montant de 185 080 €
- la réhabilitation d'une portion de plage de sables basaltiques sur le secteur de Cambaie, commune de Saint-Paul pour un montant de 80 967 €
- le rechargement en sable de plusieurs sites de Normandie pour un montant de 161 260 €
- la démolition de bâtiments à Narbonne dans la perspective d'une renaturation de la zone pour un montant de 61 591 €

Ont aussi été financés **des travaux de protection** comme :
- la rénovation du perré des Sénégalais et de la dune de L'Hommée à Noirmoutier pour un montant de 136 000 €
- des travaux de confortement du perré Risberme Clémenceau aux Sables d'Olonne pour un montant de 244 946€
- la remise en état pieux hydrauliques et de fascines à Blainvile (Normandie) pour un montant de 42 000 €
- la réparation des systèmes de protection devant le Parc du Rocher et la Crevasse du Rocher à la Tranche sur mer pour un montant de 49 720 €
- des travaux de mise en défens du perré de Wissant et des dunes avoisinantes pour un montant de 18 610 €

En 2020, si la proportion des travaux de protection a progressé par rapport à 2019, les opérations de renaturation, couplant réhabilitation du caractère naturel et rechargement en sable, sont restées importantes, confortant le **recours de plus en plus marqué aux solutions fondées sur la nature**.

Lorsque la configuration des lieux le permet, ces solutions sont particulièrement pertinentes pour limiter l'érosion des côtes puisqu'elles permettent de reconstituer une « bande naturelle » de mobilité du trait de côte, constituant à la fois une zone tampon face aux impacts des phénomènes érosifs et un facteur de restauration des transferts de sédiments le long du rivage.

Dans la continuité des précédentes conventions, des **expertises en appui à l'élaboration de stratégies locales de gestion du trait de côte** ont également été conduites. Il s'agit par exemple :
- de la réalisation d'études de recomposition spatiale sur les territoires de Perpignan Méditerranée Métropole (Sainte-Marie la Mer) et Sète Agglopole Méditerranée (Frontignan-plage) pour un montant de 100 000 € ;
-de l'accompagnement de plusieurs collectivités des Pays de la Loire dans des projets de recomposition spatiale et de relocalisation avec l'appui notamment de l'Université de Nantes pour un montant de 89 790 €
- de la mise en œuvre d'une étude stratégique globale sur la gestion du trait de côte en Pays de la Loire en coopération avec la région 75 000 €
- de la réalisation d'une étude sur la stabilité des falaises sur la route de la Corniche dans le Pays Basque (RD912) dans le cadre des réflexions sur le devenir de cette route littorale menacée par l'érosion et les réflexions sur la recomposition spatiale de ce secteur pour un montant de 50 000 €

L**'amélioration de la connaissance sur le trait de côte** a également bénéficié d'un appui en 2020 avec pour objectif de disposer des informations nécessaires permettant la définition d'actions efficaces et pérennes sur le littoral, se concrétisant par différentes actions, notamment :
- suivi du trait de côte par LIDAR en Normandie et dans les Hauts de France pour un montant de 268 320 €
- la réalisation d'une étude sur la côte à falaises de la commune du Croisic pour définir des techniques de surveillance et de confortement innovantes du trait de côte pour un montant de 56 000€
- la conduite d'une campagne de photographies aériennes du littoral sur le département des Bouches-du-Rhône pour un montant de 20 000 €
- l'acquisition de données sur l'évolution du trait de côte et la courantologie à Saint Pierre et Miquelon pour un montant de 20 000 €
- la réalisation d'une analyse historique de l'évolution de long terme du trait de côte d'Occitanie pour un montant de 24 000 €
- le suivi en temps réel du littoral sableux de l'Occitanie pour un montant de 92 900 €

- le lancement du projet TELESAND avec l'Université de Perpignan pour modéliser le devenir des rechargements en sable d'avant-côte pour un montant de 200 000 €
- la réalisation d'une étude sur le phénomène d'érosion au sud de l'agglomération de Fort Mahon qui a connu en 2019 une accélération de ce phénomène pour un montant de 12 000 €
- l'étude de l'évolution du trait de côte en Haute-Corse pour un montant de 40 000 €
- l'étude des stocks de sable disponibles en Guadeloupe pour un montant de 97 216 €

Les opérations éligibles à l'AFITF dans le cadre de cette convention répondent toutes aux enjeux de la **stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte :** leur engagement sera poursuivi dans le cadre non seulement de la nouvelle convention 2021 proposée au vote du CA de l'AFITF mais également des reports de crédits en cours de rattachement.

Route de la Corniche – Pays Basque – Crédit photographique : Arnaud Valadier - DREAL Nouvelle-Aquitaine

Annexe n°7 : Utilisation des fonds de concours au programme 162 (DMAT) versés par l'AFITF en 2020

Les crédits mis à disposition du programme 162 « Interventions territoriales de l'Etat » par l'AFITF concernent deux de ses actions : l'action 4 (PEI Corse) et l'action 10 (PITE Guyane).

Action n°4 – P.E.I. Corse

L'Agence est impliquée dans la mise en œuvre du PEI Corse pour un montant global de 551 710 000 €. En termes de mise en œuvre, le montant cumulé des engagements au 31/12/2020 représente 489 180 600 € et celui des crédits de paiement mis à disposition est de 338 755 590 €.

Le bilan de consommation des crédits depuis l'origine et pour 2020 est le suivant :

Domaines	Depuis l'origine		2020	
	AE	CP	AE	CP
Route	339 338 432 €	233795409 €	21 542 500 €	14 575 868 €
Fer	100 827 378 €	86 168 271 €	0 €	0 €
Maritime	31 058 163 €	18 791 914 €	9 587 500 €	2 032 062 €
Total	**471 223 472 €**	**338 755 590 €**	**31 130 000 €**	**17 607 930 €**
Reliquat	**17 957 128 €**	**0 €**		

Les principales opérations concernées en 2020 ont été les suivantes :

- pour les routes : dénivellation du carrefour de la Gravona, réparation de la route du front de mer à Bastia, itinéraire de contournement d'Ajaccio et rectification de tracé sur les RD 268 et RD 4 ;
- pour les ports :réparation des ouvrages maritimes et portuaires du vieux port de Bastia.

Contournement routier d'Ajaccio

Vieux port de Bastia

Action n°10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane

L'Agence est impliquée dans la mise en œuvre du PITE Guyane depuis 2020. En 2020, en provenance de l'AFITF, l'action a donc disposé de 8 425 000 € de crédits d'engagement et de 5 597 500 € de crédits de paiement. Le bilan de consommation des crédits pour 2020 est le suivant :

AFITF 2020	AE	CP
Crédits	8 425 000	5 597 500
Routes	5 875 000	241 187
Ports	2 550 000	1 288 055
Total	8 425 000	1 529 242
Reliquat	0	4 068 258

Les principales opérations concernées sont les suivantes :

- pour les ports : modernisation des terre-pleins du port de Cayenne ;
- pour les routes : construction du nouveau pont sur la Comté et rectification des virages à proximité du pont, pont sur la RN1 (Saut Sabbat – Grand Laussat) et PUG doublement du pont du Larivot.

Nouveau pont sur la Comté © France Guyane

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Imprimé par le service logistique du ministère de la Transition écologique (SG/SPSSI/ATL2)

AFITF ▪ La Grande Arche. Paroi Sud. 92055 La Défense Cedex ▪ SIRET: 180 092 553 00031 ▪ APE: 8413Z
Tél.: 01 40 81 72 78 ▪ Courriel : contact.afitf@i-carre.net

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité